

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-septième séance – Mercredi 1^{er} décembre 2004, à 17 h

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M^{mes} Linda de Coulon*, *Annina Pfund*, *Bérengère Rosset* et *Caroline Schum*.

Assistent à la séance: *MM. André Hediger*, *Patrice Mugny* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 18 novembre 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 30 novembre et mercredi 1^{er} décembre 2004, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. La commission des pétitions souhaite se dessaisir de la pétition P-128 intitulée «Pour la libération de la rue du Cendrier» et demande à ce qu'elle soit renvoyée à la commission ad hoc Saint-Gervais. Ce transfert doit être voté et je vous demande de le faire maintenant.

Mis aux voix, le transfert de la pétition P-128 à la commission ad hoc Saint-Gervais est accepté sans opposition (quelques abstentions).

3. Questions orales.

M. André Hediger, conseiller administratif. Vous allez croire que, entre M. Maudet et moi-même, il y a toujours des discussions. Monsieur Maudet, vous avez posé une question, hier soir, à propos du skate-park des Evaux. Il vous a donc été répondu et j'ai encore fait faire des vérifications aujourd'hui. En fait, c'est bien la responsabilité de la Fondation des Evaux qui est engagée. A ce jour, l'autorité judiciaire ne met pas en cause des autorisations, mais seulement la grandeur des panneaux; c'est donc ce qui fait l'objet de discussions, comme l'avocat de la Fondation des Evaux me l'a encore rappelé. Voilà, je crois vous avoir répondu.

Hier soir, M. Marquet a posé une question concernant les caissettes à journaux. La situation est compliquée, car la Ville de Genève n'est actuellement pas en mesure d'accorder ou de refuser formellement les demandes d'autorisation. Suite à notre refus d'autoriser des journaux gratuits, il y a eu deux recours et nous avons été déboutés par le Tribunal administratif. Par conséquent, tous les journaux ayant fait la demande au Service des agents de ville et du domaine public obtiennent aujourd'hui une autorisation sous forme d'un simple courrier. Monsieur Marquet, sachez que j'ai demandé à ce service de faire le recensement des caissettes à journaux implantées en ville de Genève, qu'il s'agisse de journaux d'information ou de journaux gratuits. Nous définissons en ce moment des critères pour un règlement interne. Par ailleurs, nous en avons discuté dans le cadre

de la Délégation au mobilier urbain, présidée par M. Ferrazino, et il se peut que, à l'avenir, un modèle de caissette à journaux soit imposé par la Ville de Genève afin de préserver une certaine esthétique sur le domaine public. Un concours est en train d'être lancé par les services de M. Ferrazino concernant le design de ces futures caissettes. Le travail est en cours depuis un certain temps, Monsieur Marquet.

Le président. Merci, Monsieur Hediger. Mesdames et Messieurs, le rapport PR-358 A inscrit à notre ordre du jour sera traité plus tard, à la demande de M. Tornare.

4. Interpellation de M. Pierre Maudet: «Récupération dans le domaine sportif: le ver(t) est dans le fruit!» (I-116)¹.

M. Pierre Maudet (R). J'ai fait inscrire cette interpellation à notre ordre du jour à partir du mois de septembre. Elle s'intitule: «Récupération dans le domaine sportif: le ver(t) est dans le fruit!», mais j'aurais pu mettre un point d'interrogation puisqu'il s'agit plutôt d'une question relative à la manifestation de l'Insigne sportif genevois, organisée chaque année au Victoria Hall, au moment du changement des présidences de commission du Conseil municipal, aux alentours des mois de mai et juin. Quelle ne fut pas ma surprise, Monsieur le magistrat, en m'y rendant au titre de membre de la commission des sports et de la sécurité et en découvrant cette remarquable brochure que vous publiez chaque année, *Hommage aux champions suisses 2003*! J'ai découvert, à la dernière page, une publicité à caractère politique. Mais oui, Mesdames et Messieurs, une publicité à caractère politique! Un groupe, représenté dans notre enceinte, de coloration verte, a saisi l'opportunité qui lui a sans doute été donnée de faire de la publicité dans une revue officielle de la Ville de Genève, éditée par le Service des sports.

Monsieur le magistrat, comment se fait-il qu'un parti politique puisse insérer une annonce dans une revue officielle? Apparemment, c'est certainement contre une somme d'argent; le cas échéant, je voudrais bien savoir combien et si cette pratique est extensible à d'autres publications de la Ville de Genève. Va-t-on voir, un jour ou l'autre, dans le *VG Magazine*, par exemple, de la publicité pour d'autres partis, qui sait, le Parti libéral, le Parti du travail, ou d'autres? Cette pratique va-t-elle s'étendre à d'autres publications de la Ville de Genève? Auquel cas je m'inquiéteraï, parce que je ne trouve pas cela normal. J'estime que la Ville

¹ Annoncée, 244.

de Genève doit observer une certaine neutralité dans ses publications officielles. Les Verts ont saisi la possibilité de faire cette publicité, tant mieux pour eux, mais j'aimerais savoir, Monsieur le magistrat, premièrement, selon quels critères vous autorisez la publicité dans ce type de brochure et, deuxièmement, si cette situation a été, une fois ou l'autre, réglée lors d'une discussion au niveau du Conseil administratif, pour éviter, à l'avenir, ce genre de publicité politique dans des brochures à caractère officiel.

M. André Hediger, conseiller administratif. Tout d'abord, Monsieur Maudet, il ne s'agit pas de l'Insigne sportif, mais de l'Hommage aux champions suisses au Victoria Hall. C'est l'occasion de fêter les champions qui ont obtenu un titre national à titre individuel – garçons et filles – ou en équipes. Pour répondre à votre question, tout d'abord, la recherche de publicité a été faite par une entreprise commerciale. Nous avons introduit des publicités dans un certain nombre de brochures sportives afin de couvrir un peu les dépenses, d'autant plus que les postes 31 du budget sont réduits, ce qui crée un certain nombre de difficultés. Ces brochures qui sont très intéressantes et bien diffusées concernent *l'Insigne sportif*, *l'Hommage aux champions suisses*, les *Ecoles de Sports pour les jeunes et Loisirs et sports*. Il y a deux ans, nous avons donc commencé à y publier des annonces. Quant à la publicité pour un parti politique, ce n'est pas une pratique que j'ai introduite et elle ne résulte pas non plus d'une décision du Conseil administratif; aussi étais-je fort étonné quand je l'ai vue et j'ai même demandé que cela ne se reproduise pas l'an prochain. Cela a réellement échappé à tout le monde. Monsieur Maudet, lors de la préparation de la brochure, je n'ai vu que les noms des champions suisses, mais je n'ai pas vu la maquette avec les publicités. Comme vous, j'ai aperçu cette publicité après le tirage, et je m'en suis étonné. Voilà la réponse que je peux vous apporter, mais il n'y a pas de ver dans le fruit, comme vous le dites.

M. Pierre Maudet (R). Je vous remercie de votre réponse, Monsieur Hediger, le ver est donc ressorti du fruit, j'en suis satisfait... Je voulais simplement souligner qu'au budget de l'année passée, à votre demande, Monsieur le magistrat, nous avons doté vos services d'une augmentation des frais de communication pour vous permettre, précisément, de l'améliorer. Vous en faisiez la demande chaque année dans le cadre du budget. Contrairement à ce que vous dites, même si nous avons réduit les postes 31, nous avons augmenté les postes pour la communication, à votre demande. Pour cette raison-là aussi, j'espère que vous ferez vraiment en sorte, à l'avenir, que ce type de pratique ne se reproduise plus.

L'interpellation est close.

- 5. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la motion de MM. Michel Chevrolet, Patrice Reynaud, Alain Dupraz, Alain Fischer, Guillaume Barazzzone, Blaise Hatt-Arnold, Alpha Dramé, Alain Marquet, Pierre Losio et M^{me} Sandrine Salerno, renvoyée en commission le 3 décembre 2003, intitulée: «Pour une fois, n'oublions pas les petits commerces de Genève» (M-402 A)¹.**

Rapporteur: M. Jean-Marie Hainaut.

Préambule

Renvoyée par le Conseil municipal à la commission des sports et de la sécurité lors de sa séance plénière du 3 décembre 2003, cette motion a fait l'objet de plusieurs séances de ladite commission, sous la présidence de M. Mathias Buschbeck. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Gisèle Spescha, que le rapporteur remercie pour son travail de qualité.

Rappel de la motion

Considérant:

- la position prise par le Conseil administratif lors de la venue à Genève du cirque Knie, du vendredi 29 août au vendredi 19 septembre 2003, à savoir l'interdiction aux habituels petits commerçants étalagistes de vendre leurs marchandises à proximité du cirque Knie, et cela suite à la demande de sa direction;
- le fait que cette décision – d'autant plus étonnante qu'inédite – a eu pour effet, sans doute voulu, de donner le monopole de la vente de boissons et de petite nourriture au cirque Knie, au détriment de commerçants de Genève, habitués de longue date à exercer leur activité sur la plaine de Plainpalais et contribuables de la Ville de Genève;
- le règlement des marchés de détail de la Ville de Genève (LC 21 811), notamment ses articles 66, 67 et 68;
- que, par ailleurs, cet incident a révélé que les associations professionnelles concernées, notamment la Fédération des artisans et commerçants et la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers genevois, n'ont pas été consultées par le Conseil administratif avant sa décision;

¹ «Mémorial 161^e année»: Développée, 3080.

- que, comme elles l'ont clairement dit, ces associations ne sont pas, ou en tout cas pas suffisamment, consultées au sujet de diverses questions les concernant, tels les aménagements, la circulation ou la fermeture de rues, alors que le Conseil administratif le fait largement par rapport aux associations d'habitants,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- renoncer à toute attribution exclusive du domaine public sans avoir préalablement consulté les associations professionnelles;
- plus généralement, entreprendre une consultation systématique des associations professionnelles susmentionnées au sujet de la gestion du domaine public;
- plus généralement encore, prendre en compte les intérêts des petits artisans et commerçants qui, en définitive, sont également ceux de la population de la ville de Genève.

Travaux de la commission

Séance du 8 janvier 2004: audition des motionnaires

La commission reçoit MM. Michel Chevrolet, Blaise Hatt-Arnold et Alain Dupraz, motionnaires.

Les motionnaires expliquent que se sont accumulés durant l'année 2003 les cas dans lesquels des décisions touchant directement ou indirectement l'activité des commerçants ont été prises sans que les principaux concernés, à savoir les commerçants eux-mêmes ou les associations les représentant, n'aient été consultés. Ils donnent comme exemples l'épisode de la plaine de Plainpalais lors de la présence du cirque Knie, l'expulsion d'un commerçant de la Fusterie, la fermeture de la rue du Lac, le projet Mobilité, aux Eaux-Vives, qui a suscité une table ronde à laquelle la Fédération des artisans et commerçants de Genève (FAC) n'a pas été conviée, la fermeture de la rue des Savoises, etc.

Ils font également mention du problème des terrasses de café installées sur les places bleues, exposant le fait que, en raison d'un manque de places bleues par rapport aux macarons vendus à la population, il a été décidé que les terrasses qui comportaient deux places bleues n'en auraient plus qu'une, ce qui a provoqué une vive réaction de la part des restaurateurs concernés, réaction toutefois restée sans réponse des autorités municipales.

Ils mettent en cause la valeur réelle des concertations telles qu'elles sont organisées actuellement par les autorités municipales, toute une partie de la ville étant ignorée et ne pouvant de ce fait être entendue.

Répondant à une question d'un commissaire, les motionnaires précisent que le but principal de cette motion est de mener une réflexion sur le domaine public, qui ne doit pas être réservé à quelques privilégiés. Si, après examen, le règlement actuel est désuet ou n'est pas appliqué, il conviendra soit de le modifier, soit de faire en sorte qu'il soit respecté. Ils soulignent également le besoin d'une véritable communication avec les autorités municipales, donnant l'exemple de démarches faites par des commerçants et totalement ignorées des autorités municipales, qui ne répondent pas aux courriers ni même n'en accusent réception. Ils rappellent que le secteur du petit commerce de façon générale, et de la restauration en particulier, représente des employeurs importants et essentiels pour la Ville de Genève, et que le but de la motion est aussi, en posant les bases d'une véritable concertation, de s'assurer du maintien de l'emploi en ville de Genève.

Séance du 22 janvier 2004: audition de M. André Hediger, conseiller administratif, et de M. François Buenzod, secrétaire juriste du département des sports et de la sécurité

M. Hediger revient tout d'abord sur l'épisode du cirque Knie, pour rappeler que, à l'origine, le cirque Knie n'était pas organisé pour vendre des produits de petite restauration et qu'il y avait, aux abords immédiats du cirque, jusqu'à 24 petits commerçants ou étalagistes. Par la suite, le cirque Knie a organisé ses propres débits de boisson et de nourriture, ce qui a considérablement réduit le nombre de commerçants pour qu'il n'en reste finalement plus que quatre. Le Conseil administratif a alors décidé de ne plus autoriser les commerçants tiers à venir, ce qui a provoqué une réaction de deux de ces quatre commerçants.

M. Buenzod met en évidence le fait que le nombre de demandes d'autorisation est largement supérieur aux places disponibles. Il cite l'exemple des marchands de glaces, pour lesquels 17 autorisations ont été octroyées alors que 59 demandes sont sur une liste d'attente. Pour les étalagistes, la situation est encore plus parlante, puisque 11 autorisations ont été données sur 197 demandes.

Les représentants du département s'accordent à dire que la deuxième invite de la motion n'est pas réalisable, le Service des agents de ville et du domaine public ne pouvant solliciter à chaque fois l'avis des différentes associations concernées. Ils mentionnent, en outre, la difficulté de concilier des intérêts souvent divergents, notamment entre les commerçants et les habitants d'un quartier. Ils ajoutent encore qu'il n'appartient pas à la Ville de Genève de se mêler de politique économique et de la gestion de la concurrence entre les divers intervenants.

Un commissaire évoque le fait que l'afflux de demandes est probablement lié à ce qu'il n'existe pas de cahier des charges précisément déterminé. M. Buenzod

répond qu'un règlement pour l'aménagement des quais est en préparation. La Ville de Genève installerait des édicules qui seraient mis à la disposition des glacières. En outre, un groupe de travail, présidé par lui-même, étudie un règlement portant sur l'esthétique des terrasses, notamment dans la Vieille-Ville et dans les zones protégées. Ce groupe comprend un représentant du Service des agents de ville et du domaine public et plusieurs personnes du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Un commissaire exprime sa crainte de voir ce groupe édicter des normes qui correspondront à l'image qu'il se fait de l'esthétique en ville, et non pas aux souhaits et besoins des étalagistes et commerçants.

S'exprimant sur le problème des terrasses, M. Hediger invoque les difficultés liées à l'Office des transports et de la circulation (OTC), dont sont dépendants les services de la Ville.

Répondant à une question d'un commissaire, M. Buenzod rappelle que la tarification pratiquée pour la location des places aux commerçants est prévue dans la L1 10.15: en ce qui concerne les installations occasionnelles et provisoires (quelques jours seulement), une taxe fixe au mètre carré est prélevée à un taux de 45 francs pour la zone 1 (centre), 40 francs pour la zone 2 et 35 francs pour la zone 3 (périphérie). S'agissant des étalagistes et stands divers, notamment les vendeurs de kebabs, la taxe s'élève à 52 francs pour la zone 1, 45 francs pour la zone 2 et 39 francs pour la zone 3, et cela pour la saison.

Séance du 22 janvier 2004: audition de MM. Bernard Menuz, président de la Fédération des artisans et commerçants de Genève (FAC), Grégor Hekimi, Fabrice Neury (Fabrizio Panini), commerçants, Claude Duvernay et Franck Didier, collaborateurs de Fabrice Neury

M. Menuz rappelle les épisodes du cirque Knie, de la fermeture de sept rues durant les mois de juillet à septembre et des travaux sur le boulevard du Pont-d'Arve qui ont eu un impact négatif important sur le chiffre d'affaires des commerçants. Il met l'accent sur le fait que la FAC n'a pas, avec la Ville de Genève, les mêmes relations qu'avec le Canton, dont elle rencontre parfois les représentants. Il stigmatise la séance d'information organisée par M. Ferrazino en mai 2003 en vue de la fermeture de rues, séance qui n'était qu'une mascarade, puisque la décision était d'ores et déjà prise. Il cite l'exemple de la rue Plantamour, qui a été mise en sens unique sans que le moindre courrier n'ait été adressé aux commerçants. De façon générale, M. Menuz estime que la Ville de Genève devrait s'adresser aux organisations faîtières, qui sont le mieux à même de défendre les commerçants. Les chances d'obtenir une réponse de la Ville de Genève sont plus grandes lorsque la FAC intervient, les courriers des commer-

çants aux services de la Ville restant le plus souvent sans réponse. Le système utilisé par M. Ferrazino, qui convoque des personnes, ne sert à rien, puisque les collaborateurs de son département court-circuitent les discussions.

M. Neury explique qu'on lui a signifié qu'il devrait quitter la place de la Fusterie, qui doit être réaménagée. On ne lui a toutefois proposé aucune solution de rechange. Or, le développement de son activité a nécessité un investissement très important en industrie et en argent, et la perspective de devoir quitter la place de la Fusterie le conduirait à devoir fermer son entreprise, les charges financières étant trop importantes sans le point de vente de la Fusterie. Il donne quelques éléments complémentaires d'information par rapport aux frais engendrés par son installation: il paie à la fois au Service des agents de ville et au Service du domaine public: 483 francs de loyer tous les trois mois, et 1200 francs tous les six mois pour le Service du domaine public.

Un commissaire s'interroge sur la loyauté de la concurrence par rapport aux autres commerçants, au vu de la modicité de ces montants (environ 300 francs par mois). M. Menuz répond que les prix n'ont pas été fixés par M. Neury, mais qu'ils lui ont été imposés. Cette question relève de la politique de la Ville en la matière.

Un commissaire évoque ensuite la problématique des places de stationnement pour livraisons, indiquant qu'il a remarqué qu'elles sont souvent utilisées à mauvais escient. M. Menuz saisit l'occasion de cette question pour relever qu'il s'agit là du problème récurrent de l'accès aux commerces pour les chalands. Les commerçants ne sont pas opposés par principe aux zones piétonnes, mais ne conçoivent ces dernières que si elles sont accessibles et que les clients ont la possibilité de stationner leur véhicule à proximité. Aucun client n'effectuera au centre-ville des achats lourds et/ou volumineux s'il ne peut parquer son véhicule à la périphérie immédiate de la zone en question. Ce client privilégiera les grands centres commerciaux français qui offrent de vastes espaces de parc gratuits. M. Menuz voit là un danger véritable pour le commerce au centre-ville.

Un commissaire évoque les contacts entre la FAC et les autorités cantonales et municipales, s'étonnant de la différence de qualité entre les relations avec les premières et celles avec les secondes. M. Menuz indique qu'au niveau cantonal la FAC intervient dans différentes circonstances (conventions collectives, problèmes paritaires, etc.) en tant qu'organisme professionnel reconnu. En ce qui concerne la Ville de Genève, les séances d'informations sont adressées directement aux commerçants concernés, qui font appel à la FAC lorsque cela va mal. La FAC est court-circuitée en sa qualité d'organisation faïtière. Le plus souvent, la FAC est mise devant le fait accompli. M. Neury précise encore qu'aux nombreux courriers adressés à M. Hediger il n'a reçu qu'une réponse lui indi-

quant la satisfaction du magistrat de savoir que le dialogue restait ouvert. Il a fallu que M. Neury saisisse l'occasion de la proximité géographique de M. Ferrazino lors d'une intervention sur une radio locale pour qu'il puisse s'entretenir avec lui.

Séance du 22 janvier 2004: audition de M. Jean-Luc Piguet, vice-président de la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève (SCRHG)

M. Piguet expose que l'incident de la plaine de Plainpalais a été l'occasion pour la SCRHG de demander aux autorités, tant cantonales que communales, de revoir la situation. M. Piguet met en évidence le fait que des décisions qui touchent le secteur qu'il représente sont le plus souvent prises par les autorités, cantonales et municipales, sans qu'il n'y ait le moindre dialogue avec la SCRHG, alors que, d'autre part, on est attentif aux souhaits des associations de locataires et d'habitants. M. Piguet évoque le fait qu'il existe une législation qui régit l'activité d'aubergiste, et notamment prescrit des règles en matière de respect de la tranquillité d'autrui.

M. Piguet souligne que le secteur qu'il représente est le troisième du canton sur le plan économique, avec près de 18 000 collaborateurs, et que, par conséquent, les décisions qui sont de nature à influencer sur l'exercice de cette activité sont susceptibles de toucher un nombre important de personnes. Lorsqu'une rue est fermée sans consultation préalable des intéressés, on met en péril ou à tout le moins en déséquilibre la survie financière des commerçants et des cafetiers concernés.

La SCRHG exprime en outre le besoin d'un certain soutien de la part des autorités municipales en matière de régulation de l'activité de cafetier-restaurateur. Depuis la suppression de la clause du besoin, en 1997, le nombre d'établissements a significativement augmenté, les nouveaux venus sur ce marché n'ayant souvent qu'une viabilité économique précaire. Cela se traduit par près de 500 établissements qui changent de main chaque année. La SCRHG attend des autorités publiques qu'elles aident cette profession, notamment en ce qui concerne les exigences de connaissances professionnelles nécessaires pour obtenir une patente. M. Piguet indique qu'un pas a été fait dans cette direction, sur le plan suisse, avec GastroSuisse, qui pourrait servir de standard pour les examens à Genève. M. Piguet évoque l'idée d'un *numerus clausus*, au vu de l'inflation de demandes de patente. Il expose que, le 12 janvier 2004, premier jour des inscriptions, il y avait déjà 100 candidats pour suivre le cours en vue d'obtenir la patente à Genève. Le Département de justice, police et sécurité, et plus particulièrement le Service des autorisations et patentes, n'est toutefois pas équipé et organisé à ce jour pour former de si nombreux candidats. A cela s'ajoute le problème des préte-

noms, sous l'identité desquels des établissements sont exploités. Là également, ce n'est pas la volonté politique, mais les moyens qui font défaut à M^{me} Spoerri pour changer véritablement les choses.

Par ailleurs, le rôle que joue la SCRHG en matière de formation professionnelle, d'apprentissage et de cours complémentaires divers apparaît à M. Piguet comme l'élément qui devrait faire de cette association l'interlocutrice privilégiée des autorités cantonales et communales. Or, son sentiment est qu'aujourd'hui la SCRHG ne compte pas au nombre des personnes ou institutions que l'on consulte en amont d'un projet. Il y a tout de même un domaine dans lequel la collaboration fonctionne quelque peu, à savoir celui des déchets; des contacts existent avec la Division de la voirie, et le secteur privé a pris des dispositions pour que l'enlèvement des déchets puisse être fait selon les indications de la Voirie.

Sollicité par un commissaire pour donner un exemple concret de situation dans laquelle la SCRHG a constaté un déficit de prise en compte par les autorités de ses besoins et de son avis, M. Piguet cite l'exemple des terrasses. Lorsque l'OTC a bien voulu les recevoir, les représentants de la SCRHG se sont heurtés à un manque d'intérêt certain de leurs interlocuteurs pour les préoccupations de leur profession, dont certains membres avaient investi de l'argent sur une période de plusieurs années, et se sont retrouvés avec une surface de terrasse réduite. L'écho reçu du Service du domaine public n'a guère été meilleur, puisque ce dernier s'est retranché derrière la position de l'OTC, poussant même jusqu'à exprimer une compréhension pour les inquiétudes de la SCRHG sans toutefois entreprendre la moindre action qui aurait pu les apaiser.

Répondant à une question d'un commissaire, M. Piguet confirme que, à ses yeux, les conditions-cadres qui régulent l'activité des petits commerçants, étalagistes ou autres ne sont pas les mêmes que celles auxquelles doivent se plier les cafetiers-restaurateurs exploitant un établissement fixe. Il mentionne à titre d'exemple le taux de TVA de 7,6% prélevé sur les prestations de restauration, par opposition au taux de 2,3% pour la nourriture servie sur les stands, ou encore les contraintes posées aux cafetiers-restaurateurs par la convention collective de travail, auxquelles échappent les étalagistes.

Séance du 22 janvier 2004: discussion de la commission

Les commissaires constatent que les thèmes abordés au cours des auditions vont largement au-delà du cadre strict de la motion. Toutefois, il y a consensus pour s'accorder sur le fait que la situation de M. Neury est problématique et que, sans devoir décider d'une installation définitive sur la place de la Fusterie, la commission pourrait relayer le problème soulevé par M. Neury au Conseil admi-

nistratif, de manière à permettre au commerçant d'obtenir une prolongation jusqu'à la fin de l'année, eu égard aux dispositions qu'il a d'ores et déjà prises pour la conduite de son entreprise. La commission charge son président d'écrire au Conseil administratif et de lui demander de réexaminer la situation de la place de la Fusterie dans les plus brefs délais et de donner une réponse à l'issue de sa prochaine séance hebdomadaire. Mise aux voix, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Poursuivant la discussion dans un cadre plus large, un commissaire libéral fait état de son étonnement face au manque de connaissance du magistrat quant à la situation concrète touchant pourtant un domaine qui est de son ressort. Un commissaire des Verts renchérit en disant qu'il lui semble que le Conseil administratif, et ses services techniques, sont soit dépassés par la situation, soit ne la maîtrisent pas, et ce en dépit du fait qu'il existe des outils leur permettant d'effectuer ce travail.

Séance du 12 février 2004: audition de M. Willy Cretegny, président de l'Association des marchés

M. Cretegny expose qu'en ce qui concerne le marché de la plaine de Plainpalais l'origine du problème réside dans le fait que l'on parle depuis longtemps de restaurer cette plaine et que rien n'a encore été fait. Le problème majeur est le stationnement, les clients du marché n'étant pas tous piétons ou cyclistes. Les restaurateurs, en particulier, qui viennent s'approvisionner au marché, devraient pouvoir accéder et parquer leur véhicule à proximité immédiate. M. Cretegny souligne le fait que les marchés qui se situent à proximité de parkings ont beaucoup plus de succès (par exemple celui du boulevard Helvétique, avec le parking des Halles de Rive). Certains progrès se dessinent toutefois à l'horizon pour Plainpalais, l'Association des marchés de Genève ayant été invitée à la présentation des projets. Elle a pu s'exprimer en faveur d'un déplacement du marché vers la place du Cirque, soit près de la sortie du parking de Plainpalais. D'autre part, des monte-charges seront installés, ce qui facilitera le transport des marchandises pour les clients allant au parking.

Interrogé sur la méthode d'attribution des places sur le marché, M. Cretegny indique qu'il existe un règlement des marchés de détail (LC 21 811, entré en vigueur le 1^{er} juillet 1973), qui règle l'attribution des places.

Un nouvel arrivant au marché doit tout d'abord acheter des tickets auprès du Services des agents de ville et du domaine public, puisqu'il n'a pas de place attribuée. Le ticket permet à un nouvel arrivant de s'installer sur les places attribuées dont les occupants n'ont pas monté leur stand à 8 h du matin. Après quelque temps, et en fonction de la fréquentation, le vendeur peut obtenir une ou plusieurs places,

étant précisé que, pour obtenir l'attribution d'un emplacement, il faut être présent régulièrement sur le marché. La priorité est donnée aux producteurs suisses domiciliés dans le canton, c'est-à-dire ceux qui vendent des produits agricoles ou des produits transformés (par exemple les boulangers). L'ancienneté joue un rôle pour obtenir les bonnes places. Un nouveau règlement est à l'étude, et l'Association des marchés a demandé à cet égard des modifications, notamment en matière de libéralisation de la présence des musiciens aux abords des marchés.

M. Cretegnny souligne que, depuis la création de la Brigade des marchés, les relations avec les agents de ville se sont nettement améliorées. Alors qu'auparavant les exposants avaient l'impression que la transmission de leurs doléances vers le haut ne se faisait pas bien, il est dorénavant plus facile de communiquer aux autorités les attentes de l'Association des marchés.

Se prononçant sur les raisons qui poussent les commerçants à quitter le centre-ville, M. Cretegnny explique que les centres commerciaux reconstituent une sorte de place du village, ce qui attire les clients. D'autre part, s'agissant des marchés, l'autre problème est celui des heures d'ouverture; on étudie actuellement la possibilité de mettre en place un marché de fin de journée.

M. Cretegnny indique qu'il y a peu de nouveaux commerçants sur la liste d'attente des marchés. Des contacts ont été pris dans ce sens avec le Centre horticole de Lullier, afin de favoriser la présence sur les marchés des petits exploitants. Il n'en reste pas moins un problème de renouvellement sur les marchés. M. Cretegnny explique que, lorsqu'un marché devient trop petit, il perd sa clientèle. Il cite l'exemple du marché de la place de la Navigation, où il n'y a plus que trois marchands, dont un fleuriste d'un certain âge. Ce marché est menacé de disparition en raison de sa petite taille. Selon M. Cretegnny, la Ville de Genève devrait réfléchir à des aménagements ad hoc pour favoriser la pérennité des marchés.

S'exprimant sur le marché des 4 saisons, M. Cretegnny trouve que c'est une bonne idée. C'est toutefois une clientèle différente de celle des marchés hebdomadaires.

Séance du 12 février 2004: audition de M^{me} Olivia Guyot et de M^{me} Fabienne Gauthier, représentant la Fédération du commerce genevois (FCG)

De façon générale, les personnes auditionnées disent que les commerces traditionnels n'ont pas à se plaindre de la façon dont le domaine public est aujourd'hui occupé. M^{me} Gauthier, très attachée à la liberté du commerce, pense que la multiplication des étalagistes et des stands divers n'est pas véritablement de la concurrence, car un commerce en appelle un autre.

Le principal souci de la FCG est l'accessibilité du public aux commerces. Les parkings de proximité, que l'on trouve dans la plupart des autres villes, font défaut à Genève. Pour redynamiser le centre-ville de Genève à l'image de celui des villes françaises, il faudrait que les parkings soient à 250 m du centre-ville, et non pas à 500 m. Elle fait remarquer que, dans les centres commerciaux situés à l'extérieur de la ville, on trouve tout type de commerce et les possibilités de garer sa voiture sont bien meilleures qu'au centre-ville. Les commerces du centre-ville offrent toutefois la possibilité d'une relation plus étroite entre les clients et les commerçants. Les commerces traditionnels sont à cet égard essentiels pour le maintien de la vie sociale dans un quartier.

M^{me} Guyot évoque la possibilité de soumettre les centres commerciaux à la taxe sur le tourisme, qui frappe en principe tous les commerces.

Interrogée sur le projet de city manager, M^{me} Gauthier explique qu'elle travaille sur ce dossier dans le cadre du groupe de travail mis sur pied par le Canton et conduit par M. Jacques Folly. La Ville de Genève a été sollicitée pour participer à ce projet, mais, au sein du Conseil administratif, aucune majorité n'a pu se dégager, deux conseillers administratifs ayant voté en faveur de la participation de la Ville de Genève, deux s'y étant opposés et le dernier étant absent. M. Folly a cherché à joindre M. Ferrazino une dizaine de fois sans que celui-ci ne lui retourne ses appels. Le feu vert a été donné par le Conseil d'Etat pour le projet de city manager, mais sans la Ville de Genève.

Séance du 11 mars 2004: audition de M. Alain Bergdorf, président de l'Union des forains de Genève, et de M. Jean-Claude Schauerjans, vice-président de ladite union

M. Bergdorf explique que le Service des agents de ville et du domaine public s'occupe du plan de disposition des carrousels et des échoppes. Les forains ont un droit de regard et appliquent le principe de l'ancienneté. En général, les emplacements restent attribués d'une année à l'autre aux mêmes personnes, ce qui permet également aux clients de s'y créer des habitudes. Les marchands paient une redevance au prorata de ce qu'ils occupent. La redevance est d'un montant équivalent à celui des autres villes de Suisse. Le prix tient compte du nombre de caravanes que possède chaque forain.

M. Bergdorf expose que les relations avec les services de la Ville de Genève se passent fort bien. Les contacts se font avec M. Clavien, du Service des agents de ville et du domaine public.

Répondant à une question d'un commissaire, M. Bergdorf indique qu'en matière de sanitaires la Ville de Genève n'installe pas de toilettes pour des fêtes foraines, et qu'il n'y a donc rien de plus que ce qui est habituellement à disposi-

tion sur la plaine de Plainpalais. Les sanitaires du parking ne sont pas à la disposition des visiteurs des fêtes foraines. La Ville de Genève avait pourtant parlé de faire quelque chose.

S'agissant de leurs commentaires par rapport au projet d'aménagement de la plaine de Plainpalais, les personnes auditionnées estiment dans l'ensemble que le projet est intéressant. M. Bergdorf s'interroge sur la présence de deux places de jeux pour les enfants, dont une sera pratiquement toujours à l'ombre. M. Schauerjans évoque le revêtement, qui ne sera pas satisfaisant pour les voitures tamponneuses, la poussière et le gravier étant de nature à créer des problèmes. L'éclairage prévu n'est pas non plus particulièrement satisfaisant.

Séance du 18 mars 2004: audition de M. Jean-Pierre Fracheboud, président de l'Association des puciers

Revenant sur l'épisode du Cirque du soleil, M. Fracheboud expose qu'il est arrivé en terrain conquis, repoussant les puciers dans leurs derniers retranchements. L'attitude du Cirque Knie n'était pas la même, car il y avait un esprit d'ouverture.

M. Fracheboud exprime son inquiétude par rapport au maintien ou non du parking. Dans l'hypothèse où le parking de surface devrait être supprimé, il faudrait prévoir une ou deux heures gratuites dans le parking souterrain. Il déclare que les puciers ont des contacts réguliers avec les services de M. Hediger, mais qu'ils ne sont pas toujours écoutés. Des contacts tous les deux ou trois mois ont été instaurés avec la Brigade des marchés, pour ce qui est de l'organisation de base du marché.

M. Fracheboud indique qu'il y a 400 marchands inscrits comme puciers réguliers et qu'en tout cas 250 sont présents les jours de marché. L'attribution des places fixes se fait selon l'ancienneté et selon la fréquence des présences. Aucune place fixe n'est plus attribuée désormais, les emplacements devant être réaménagés après les travaux. Répondant à une question d'un commissaire, M. Fracheboud expose que, dans l'ensemble, l'attribution des places respecte l'égalité de traitement. Il y a cependant des exceptions, où l'on voit soudainement des places attribuées d'une manière qui laisse penser qu'il y a eu arrangement. Pour ce type de question sensible, le magistrat n'a pas fait preuve d'une grande disponibilité et d'une écoute attentive. Lorsque les puciers sont intervenus, on ne leur a pas répondu. Le magistrat n'est pas venu à une réunion sollicitée par les puciers. M. Fracheboud poursuit en rappelant à la commission qu'il existe un syndicat des puciers, dont les membres représentent environ un tiers des marchands inscrits. Les autres n'éprouvent pas le besoin de se syndiquer, soit parce qu'ils sont individualistes, soit, selon les dires de M. Fracheboud, parce qu'ils sont copains avec «Dédé»...

Interrogé par un commissaire, M. Fracheboud explique que, sur les 400 puciers, environ le quart vit des puces. Parmi les puciers, on trouve des gens à l'assurance invalidité, des chômeurs en fin de droit, etc. En ce qui concerne les déchets, la Voirie est désormais plus coopérante. Des bennes pour le tri (bois, papier, etc.) ont été installées à l'essai. Aucun arrangement n'est prévu lorsque les puciers vident un appartement et qu'ils se chargent du transport des déchets. Les puciers n'ont pas accès au Nant de Châtillon (certains puciers y vont malgré tout avec des voitures banalisées), mais ils bénéficiaient auparavant des 100 premiers kilos gratuits. M. Fracheboud serait favorable à la gratuité.

Séance du 18 mars 2004: discussion de la commission

A l'issue des auditions, un commissaire radical relève que les auditions ont révélé que la gestion du domaine public en général était menée à la petite semaine par le département. S'agissant du petit commerce, il observe une forme de concurrence déloyale de la part des petits marchands, et il comprend dans une certaine mesure la position du Conseil administratif. Il lui semble qu'il conviendrait de modifier les invites de la motion.

Un commissaire libéral souligne la gabegie qui règne dans la gestion du domaine public. Les auditions l'ont en outre conforté dans l'idée que certains petits marchands déployaient une activité qui n'était pas si modeste que cela.

Un commissaire de l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants se dit avoir été frappé par l'audition de M. Fracheboud. Il est d'avis de durcir la motion pour forcer le magistrat à prendre en compte les avis exprimés.

Un commissaire socialiste se dit prêt à voter la motion, éventuellement amendée. Il souligne qu'il ne faut pas confondre une activité à l'année et une activité pratiquée ponctuellement, car la rentabilité n'est pas du tout la même.

Séance du 6 mai 2004: discussion de la commission et vote

Un commissaire socialiste propose un ajout aux invites de la motion. Ayant acquis le sentiment que les services de la Ville de Genève ne donnaient pas suite aux interpellations dont ils font l'objet de la part de différentes associations de commerçants, il souhaite insister sur le traitement de ces sollicitations. Il propose une quatrième invite libellée comme suit:

«prendre les mesures nécessaires pour améliorer le traitement de toutes demandes adressées à la Ville par des particuliers, des associations ou entreprises voulant faire ou faisant une activité sur le domaine public communal.»

L'ensemble des partis déclare souscrire à cette quatrième invite. Mis aux voix, l'amendement socialiste est accepté à l'unanimité.

Mise aux voix, la motion ainsi amendée est acceptée à l'unanimité. Les invites sont par conséquent libellées de la façon suivante:

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- renoncer à toute attribution exclusive du domaine public sans avoir préalablement consulté les associations professionnelles;
- plus généralement, entreprendre une consultation systématique des associations professionnelles susmentionnées au sujet de la gestion du domaine public;
- plus généralement encore, prendre en compte les intérêts des petits artisans et commerçants qui, en définitive, sont également ceux de la population de la ville de Genève.
- prendre les mesures nécessaires pour améliorer le traitement de toutes demandes adressées à la Ville par des particuliers, des associations ou entreprises voulant faire ou faisant une activité sur le domaine public communal.

Premier débat

Le président. Ni le président de la commission ni le rapporteur ne souhaitant s'exprimer, j'ouvre le premier débat. Je donne la parole à M. Losio...

M. Pierre Losio (Ve). Monsieur le président, j'avais demandé la parole, croyant que nous traitions le rapport sur le Village Aigues-Vertes. Je vous prie de m'excuser, je n'ai pas écouté ce que vous avez annoncé, je mérite d'être grondé! (*Rires.*)

Le président. Non, je ne vous gronderai pas, Monsieur Losio, cela peut arriver à tout le monde! La parole est à M. Pattaroni.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti est très heureux de l'issue extrêmement positive des travaux de la commission des sports et de la sécurité. Au

départ, il manquait un parti parmi les signataires de cette motion et le fait d'avoir abouti à une unanimité en commission est incontestablement le signe d'une préoccupation générale, d'un bord à l'autre de l'éventail des groupes politiques.

Ce qui nous réjouit le plus, c'est la signification de l'unanimité ainsi exprimée par les huit partis qui représentent les différents milieux de la population, les différents partenaires de notre économie, les différents habitants de nos quartiers. Cette unanimité signifie que tous, aujourd'hui, se préoccupent de cette grande transformation de notre économie commerciale, où la prépondérance est de plus en plus donnée aux grands centres, pour des raisons évidentes de modification du marché de la consommation courante, transformation qui a pour conséquence que les petits commerçants, les artisans qui travaillent dans la rue, qui mettent à disposition leurs services et leurs marchandises dans les quartiers, à proximité des habitants, ont de plus en plus de difficultés. En la matière, Monsieur le président, je sais pertinemment, de par mon expérience professionnelle, qu'il n'y a pas de solution miracle et que la Ville de Genève ne peut pas résoudre le problème. En revanche, il nous paraît important que les autorités prennent au moins toutes les dispositions possibles, en fonction des pouvoirs qui leur sont conférés, afin de faciliter la vie des artisans et commerçants.

Nous savons que, même avec les plus grands appuis, ces petits commerçants et artisans ont et auront des difficultés. Il ne s'agit pas, pour notre parti, de transformer, par exemple, la ville en un grand autodrome et de donner accès aux commerçants et artisans à toutes les voitures du canton, puisque, même si on le faisait, cela ne résoudrait pas le problème. En revanche, ce que l'on peut faire, c'est mieux écouter ces milieux, qui sont moins organisés que d'autres, preuve en est, pour nous qui suivons de temps en temps les concertations dans les quartiers, leur difficulté à s'exprimer, parce qu'ils se sentent un peu minorisés et pas forcément très appréciés. Nous estimons que leurs associations professionnelles, comme les syndicats de salariés ou d'autres organisations, doivent avoir la possibilité de faire valoir le point de vue de leurs membres.

C'est ce que nous demandons et, à cet égard, nous sommes très heureux de voir que la motion, partie en commission avec trois invites, nous revient avec quatre invites, la commission ayant constaté qu'il fallait mettre quelques précisions supplémentaires. Je vais m'arrêter là, car je sais que d'autres personnes ont des choses à dire. Je m'en réjouis, et que la discussion soit riche!

M. Jean-Marie Hainaut, rapporteur (L). Monsieur le président, je mérite autant que M. Losio d'être grondé, car je n'ai pas été suffisamment attentif lorsque vous avez annoncé ce rapport. J'avais en effet quelques mots à dire comme rapporteur et je vais les fondre dans mon intervention. Les travaux en

commission se sont déroulés de manière très intéressante. Mesdames et Messieurs, vous avez pu le constater: nous avons eu l'occasion d'entendre un large panel d'intervenants. De nombreuses auditions ont été agendées et elles nous ont permis de prendre la température du terrain et de nous rendre compte que le nombre des intervenants reflétait la variété des commerçants dont il est question dans la motion. Nous avons constaté que les problèmes des uns et des autres pouvaient être sensiblement différents et que le petit commerce englobe une multitude d'activités, qui ont chacune des besoins spécifiques et pour lesquelles la municipalité devrait avoir une vision différenciée, en fonction des situations.

Les travaux de la commission nous ont tout d'abord révélé l'existence d'un véritable problème, lié principalement au manque de communication entre la Ville et des associations professionnelles qui existent bel et bien, mais dont nous avons eu l'impression – à de nombreuses reprises, trop nombreuses pour ne pas penser qu'il y a un fond de vérité – qu'elles étaient assez largement négligées par la Ville de Genève de manière générale et par ses magistrats en particulier. Désintérêt, désinvolture, dédain, voilà les termes qui nous viennent à l'esprit lorsque nous essayons de qualifier les rapports qu'entretient notre municipalité avec ces associations. Nous avons été surpris, pour ne pas dire plus, d'entendre à de nombreuses reprises que leurs interpellations restent sans réponse et que des demandes de rendez-vous, d'entretien ne sont pas honorées. Il nous apparaît, et je crois que ce sentiment était largement partagé au sein de la commission, que ce n'est pas la bonne manière de répondre à des concitoyens, même si ce sont des commerçants, aurais-je tendance à dire! En fait, il semble que la sensibilité de notre exécutif aux mouvements associatifs est un peu à géométrie variable et que les groupements de commerçants sont laissés de côté.

Au terme de ces travaux, une véritable prise de conscience par l'exécutif de l'importance de ces petits commerces pour la Ville de Genève nous semble prioritaire. Importance sur le plan social, parce qu'ils sont un facteur déterminant pour l'animation de notre cité. Importance sur le plan financier, puisque ces petits commerces font le tissu économique de la Ville de Genève. Si l'on ne prête pas suffisamment attention à leurs besoins, si nous ne sommes pas capables, en tant que municipalité, de créer les conditions-cadres pour qu'ils puissent développer leur activité dans un contexte raisonnablement favorable, ils disparaîtront et nous nous priverons ainsi d'un certain nombre de recettes, ce qui risque d'arriver assez allégrement d'ailleurs si l'attitude de la municipalité ne change pas rapidement.

Voilà les quelques remarques que je souhaitais faire, remarques qui se sont fait jour tout au long des travaux de la commission et qui malheureusement – car elles sont assez négatives quant à l'attitude de la Ville – se sont confirmées au fur et à mesure des auditions.

M. Alpha Dramé (Ve). Tout d'abord, permettez-moi de remercier la commission de la qualité du travail accompli. Nous constatons que cette motion arrive à point nommé, parce que le problème des petits commerces est très sensible en ville de Genève. En tant que signataire de la motion, j'aimerais rappeler son origine: lors de la présence du cirque Knie, les petits commerçants ont été exclus de la plaine de Plainpalais par décision du Conseil administratif. Je pourrais dire qu'en conséquence il y avait, dans cette motion, un aspect pratique, mais également un aspect émotionnel. C'est pourquoi, en relisant les invites de la motion, je me suis permis d'apporter un bémol par le biais d'un amendement que je vais tout de suite déposer sur votre bureau, Monsieur le président.

La raison d'être d'une motion est de mettre le doigt sur un problème de société, mais l'objectif final est de la rendre opérationnelle, c'est-à-dire de permettre à l'exécutif de faire les choses dans les règles de l'art, en lui donnant les outils appropriés. En l'occurrence, la première et la deuxième invite de la motion mettent le Conseil administratif au pied du mur, de manière assez extrême. C'est pourquoi je me permets de déposer un amendement visant à remplacer ces deux invites par l'invite suivante, qui devient la première:

Projet d'amendement

«— redéfinir dans un délai proche, en concertation avec les associations professionnelles susmentionnées, un cadre de collaboration opérationnel pour l'attribution exclusive du domaine public, qui prenne en compte au mieux leurs intérêts;»

Avec ce nouveau libellé, nous invitons le Conseil administratif à définir un cadre de concertation avec les personnes concernées. Si le cadre existe déjà, le Conseil administratif l'améliorera, mais dans tous les cas il faut qu'il y ait un cadre.

Pour la troisième invite, qui devient la deuxième à la suite de mon amendement, je propose le libellé suivant:

Projet d'amendement

«— prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer de manière significative la prise en compte des intérêts des petits commerçants et artisans, et en définitive de la population genevoise;»

Ainsi, la première invite crée un cadre et la deuxième indique le contenu. Car le point important de cette motion, c'est la prise en compte des petits commerçants, qui sont très sensibles et qui ne peuvent supporter d'être exclus, car cela

peut leur être fatal. Enfin, la dernière invite – qui peut être conservée telle quelle – vise à «prendre les mesures nécessaires pour améliorer le traitement de toutes les demandes adressées à la Ville par des particuliers, des associations ou entreprises voulant faire ou faisant une activité sur le domaine public communal». Avec cette troisième invite, on crée la procédure pour accélérer le traitement des demandes.

Mesdames et Messieurs, si vous acceptez ces amendements, je pense que nous arriverons à améliorer cette motion et à donner au Conseil administratif les moyens d'encourager les petits commerces en ville de Genève et de ne pas les exclure. On en finira ainsi avec l'histoire de David et Goliath!

M. David Carrillo (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le commerce, sous l'appellation de petit commerce, est souvent, pour son propriétaire, un gros investissement personnel, non seulement en termes d'occupation, mais aussi en termes financiers. La santé des petits commerces n'est pas toujours la meilleure possible et elle dépend, comme vous le savez, de l'offre et de la demande. Il existe cependant un autre facteur qui, sans conteste, influence la santé de ces petits commerces: il s'agit de la visibilité et de l'accessibilité qu'on leur accorde sur l'espace public, ou à partir de l'espace public. Pour le Parti socialiste, il est absolument légitime que la gestion de l'espace public se fasse en consultation, voire en concertation, non seulement avec les habitants, mais aussi avec les commerçants.

Les auditions effectuées en commission des sports et de la sécurité nous ont montré un bilan en demi-teinte, voire assez sombre dans certains cas, de l'exercice de consultation et de communication entre commerçants et services de la Ville. Que penser lorsque des décisions de fermeture de rues, de changement de circulation, de réduction de terrasses se prennent sans consultation et dans l'incompréhension des petits commerçants? Ne se soucie-t-on pas de l'impact de ces décisions sur la santé de leur commerce, sur leurs investissements? Que penser lorsque les courriers des commerçants adressés aux services de la Ville restent le plus souvent sans réponse? Ces commerçants, avec leur petit négoce, ne méritent-ils pas qu'on leur manifeste une écoute? Est-ce une attitude responsable de la part des services compétents de la Ville?

Mesdames et Messieurs, il est indéniable que l'intérêt des petits commerçants n'est pas suffisamment pris en compte et qu'ils ne sont pas écoutés comme il se doit. C'est la raison pour laquelle le Parti socialiste avait décidé de voter le projet de motion amendée tel qu'adopté à l'unanimité par la commission des sports et de la sécurité. Toutefois, nous sommes saisis de deux amendements des Verts, dont nous ressentons bien entendu le souci de rendre plus opérationnelle cette motion. Le Parti socialiste se ralliera donc à l'amendement des Verts.

M. Guillaume Barazzone (DC). Je dirai quelques mots pour en remettre une couche, si j'ose dire, et pour redéfinir la notion de consultation. Quand on parle de consultation des petits commerçants et artisans des différents quartiers en Ville de Genève, pour les plus chanceux d'entre eux, cela veut simplement dire être mis devant le fait accompli. Le Conseil administratif prend une mesure qui entre en force – par exemple, une fermeture de rue – et les petits commerçants, qui ne sont pas consultés, reçoivent une information selon laquelle la décision est entrée en force, et ils n'ont plus qu'à en subir les conséquences! Pour les plus chanceux, la consultation se résume donc à une simple information. Quant aux laissés-pour-compte, ils ne reçoivent même pas un coup de téléphone, même pas une lettre de la part des autorités; ils ne sont tout simplement pas mis au courant des différents aménagements qui ont lieu sur le domaine public et qui risquent d'avoir des conséquences pour leurs affaires.

Ce qui ressort des travaux de la commission, c'est que le Conseil administratif est un peu schizophrène. Le gouvernement est à l'écoute de ce qui l'arrange, mais fait la sourde oreille lorsqu'il risque de devoir prendre en compte des oppositions. Aujourd'hui, la motion que nous discutons est en fait le symptôme d'un profond malaise de personnes qui, avant d'être des commerçants ou des cafetiers-restaurateurs, sont bel et bien des citoyens, que vous le vouliez ou non, Messieurs les magistrats, un profond malaise, disais-je, de gens qui ne sont pas écoutés. A travers tous les partis politiques dans cette enceinte, c'est la population genevoise qui vous demande, aujourd'hui, à vous, conseillers administratifs, de prendre autant de peine à informer et à consulter les commerçants que vous en prenez à consulter les habitants des différents quartiers. En d'autres termes, le Conseil municipal et la population genevoise dans son ensemble vous demandent d'être les conseillers administratifs de tous les Genevois.

M. Bruno Martinelli (AdG/SI). Notre groupe partage la préoccupation des motionnaires quant à la nécessité de prendre en compte les intérêts des petits commerçants, dont certains ne roulent certainement pas sur l'or. Cela dit, à propos des associations censées participer à ces concertations, nous nous posons la question de savoir si tous les petits commerçants à l'étalage, ou si une grosse majorité d'entre eux appartiennent à ces associations. Je n'en suis pas convaincu. Je pense plutôt qu'ils ne sont pas suffisamment représentés et c'est pourquoi j'invite le Conseil administratif à porter une attention très particulière à ces artisans qui ne sont pas associés, parce que trop petits et un peu laissés pour compte.

En matière de domaine public, je constate aussi qu'il y a évidemment l'intérêt des commerçants, mais aussi celui des usagers, et qu'un magistrat doit toujours chercher un équilibre entre ces différents intérêts. C'est dans ce sens que nous

appuyons les amendements des Verts, qui ont effectivement l'avantage de remettre l'église au milieu du village en ce qui concerne l'intention à la base de cette motion, et de ne pas imposer au Conseil administratif un pouvoir si important de la part des associations professionnelles de commerçants.

M. Eric Ischi (UDC). Après avoir entendu les divers intervenants lors des travaux de la commission des sports et de la sécurité, principalement les commerçants, force est de constater qu'il n'est pas toujours aisé de se faire une idée précise de ce qui se passe, sachant que, lorsqu'on est directement concerné, on a évidemment une façon bien à soi de présenter les choses. Sans vouloir répéter ce qui a été dit ce soir ou ce qui est écrit dans le rapport que vous avez sous les yeux, j'aimerais quand même signaler que le groupe de l'Union démocratique du centre a adhéré aux conclusions de la commission, qui a voté la motion à l'unanimité, et que nous maintiendrons donc cette position.

M. Pierre Maudet (R). Je vais donner ici la position du Parti radical. Beaucoup de choses figurent dans le rapport et n'ont pas besoin d'être répétées, mais il est un élément qu'il me semble important de relever. Dans le cadre des travaux de la commission, nous nous sommes rendu compte que le monde du commerce en général, à Genève, n'est pas un monde homogène et qu'il y a différents types de commerçants et différents types d'usages du domaine public, entre les étalagistes qui paient au ticket leur emprise sur le domaine public et celles et ceux qui, de manière plus durable, à travers des baux fixes, utilisent de façon accrue le domaine public. Nous ne pouvons donc pas traiter tout le monde de la même manière, c'est là un aspect important.

Le point de départ de cette motion, je voudrais le rappeler à M. Dramé, c'est un sentiment d'arbitraire chez un certain nombre de commerçants usagers du domaine public. Ce sentiment d'arbitraire est fondé sur deux causes que la commission a clairement identifiées. La première est le déficit de communication ou de concertation auquel le Conseil administratif doit remédier. La deuxième cause – et c'est la substance, le fond du problème – est la perception d'une certaine forme d'inégalité de traitement, d'un traitement différent en fonction des commerces et en fonction des gens. Ce sentiment correspond parfois, mais pas toujours, à une certaine réalité. C'est le cas sur la plaine de Plainpalais, où nous nous sommes rendu compte qu'il y avait réellement une inégalité de traitement.

Aussi, ce que nous voulons par cette motion – Monsieur le président, j'aimerais que vous transmettiez aux Verts – c'est donner un cadre. Nous voulons que le Conseil administratif écoute mieux et davantage les petits commerçants, quels

qu'ils soient. Si nous accordons des crédits au Conseil administratif pour faire de la communication, c'est précisément pour qu'il ait une attitude proactive dans ce domaine, sachant que les commerçants, entre les tâches d'administration et leur occupation quotidienne dans leur commerce, n'ont pas beaucoup de temps et ne peuvent pas se payer le luxe d'accomplir en plus un certain travail administratif, nécessaire s'ils veulent faire entendre leur voix, que ce soit par le biais des fédérations ou tout seuls, par des courriers notamment.

Deuxièmement, cette motion nous permet de tirer la sonnette d'alarme à propos du tissu des petits commerces à Genève. Ceux-ci sont en train de perdre pied, pour un certain nombre de raisons, qui relèvent parfois d'un sentiment d'inégalité qui ne correspond pas toujours à la réalité, mais aussi, parfois, d'une réelle inégalité de traitement. Pour ma part, je suis très content ce soir – et je conclurai par là – de voir que les groupes de l'Alternative, qui ne sont pas toujours sensibles à cette problématique, nous rejoignent sur cette question. J'ai été ravi des propos de M. Carillo et je me réjouis de les lui resservir lorsque nous aborderons d'autres questions concrètes concernant le petit commerce... Ce soir, il s'agit de voter la motion sans la retoucher, parce que, telle qu'elle est, elle donne un cadre, une ligne de conduite au Conseil administratif, auquel nous disons: attention, pas de déséquilibre! Veillez, de manière proactive, à ce que tout le monde soit pris en compte dans la concertation, et en particulier les petits commerces!

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Comme le disait M. Dramé, cette motion a été rédigée, de façon extrêmement émotionnelle, au moment où s'est posé le problème avec le cirque Knie. Les auditions que nous avons eues dans le cadre des travaux de la commission nous ont permis de donner la parole à beaucoup d'intervenants et de constater, comme il a déjà été dit, que ceux-ci sont effectivement assez désespérés. Mais il ne s'agit pas pour autant d'être polémique. Hier, quand nous parlions de la Vieille-Ville et de la proposition PR-224 renvoyée à M. Ferrazino, je lui demandais de consulter les commerçants, et c'est exactement ce que je redemande ce soir. Hier, je n'ai pas été polémique, je n'ai pas parlé de 4x4, de logement, de remise de commerce chère ou pas chère: la seule chose que j'aie demandée à M. Ferrazino, c'est de consulter les commerçants, et c'est ce que je répète ce soir, comme toute notre assemblée, à savoir qu'il mène une réflexion sur le domaine public, en concertation avec les usagers.

J'aimerais rappeler, à titre d'exemple pour illustrer ce manque de concertation, que les autorités avaient encouragé, il y a quelques années, les restaurateurs à créer des terrasses d'été. J'imagine que l'objectif était aussi, probablement, d'entraver la circulation, car si on installe des terrasses d'été sur des places de parc, cela a effectivement des incidences sur la circulation. Reste qu'une centaine de restaurateurs se sont vu attribuer deux places de parc en zone bleue, qui sont

normalement réservées au stationnement des habitants. Naturellement, comme il y a plus de macarons distribués par l'Office des transports et de la circulation (OTC) que de places disponibles en zone bleue, des habitants se sont plaints aux autorités qu'ils ne pouvaient plus parquer leur voiture parce que les restaurateurs occupaient les places pendant la belle saison. Que s'est-il alors passé? Les services de M. Hediger sont revenus sur leur décision et ont prévenu une centaine de restaurateurs que, l'été suivant, les deux places de parc qui leur avaient été octroyées seraient réduites à une seule. Mesdames et Messieurs, vous pensez bien que ce genre de décision crée des problèmes pour le restaurateur qui a investi dans une terrasse qui soit la plus jolie possible et qui a acheté des tables et des chaises de meilleure qualité que du plastique. Lorsque, deux ou trois ans après avoir dépensé 20 000 francs, on lui annonce que sa terrasse n'aura plus 10 ou 12 m de long, mais seulement 6 m, il doit la refaire. Les restaurateurs se sont donc plaints auprès du Service des agents de ville et du domaine public, mais force est de constater que leur courrier est resté sans réponse. Quand ils appelaient le Service des agents de ville et du domaine public, il n'y avait personne au bout du fil, les responsables n'étaient jamais là...

En l'occurrence, on est revenu sur une décision qui avait été prise et je trouve cela extrêmement consternant. Lorsqu'on l'interroge, le Service des agents de ville et du domaine public dit que ce n'est pas sa faute, mais celle de l'OTC. L'OTC renvoie à la Ville, qui renvoie à l'OTC... Tout cela est effectivement très compliqué, mais est-ce vraiment aux restaurateurs d'interpeller une instance, puis une autre, voire encore une autre? Pour ma part, je pense qu'il faut vraiment mener une réflexion globale pour arriver à mettre tout le monde d'accord.

Enfin, les amendements des Verts me semblent très compliqués, alors que le message qui ressort du rapport de la commission est très clair. Pour ce qui est des libéraux, nous nous sommes réjouis de l'unanimité de la commission sur ce sujet et nous ne voterons donc pas cet amendement.

M. André Hediger, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je dois d'abord préciser que certains commerçants, mais non tous, sont membres d'une association, comme vous l'avez relevé. La gestion du domaine public n'est donc pas toujours évidente. Alors que vous déplorez le manque de concertation et de communication, je rappelle qu'il y a des panneaux d'information à différents endroits... Monsieur Hatt-Arnold, vous secouez de la tête, mais à Plainpalais il existe un panneau, près de la cabine transformatrice, où les informations sont régulièrement affichées. Nous faisons aussi certaines communications par écrit. Bien entendu, on peut en faire fi, comme certains le font! Nous organisons aussi des séances de consultation dont nous pouvons d'ailleurs augmenter la fréquence. Sachez qu'il y en a plusieurs pendant l'année, que ce soit avec les puciers et les

brocanteurs, les marchands de fruits et légumes, ceux du marché bio, les forains, les glaciers ou les commerçants des Halles de Rive. L'ordre du jour est rédigé en concertation avec les commerçants qui indiquent les points qu'ils souhaitent traiter. Afin de régler les problèmes qui peuvent se poser, les services de M. Ferrazino assistent à ces réunions, ainsi que la gendarmerie lors des séances avec les puciers et brocanteurs, ou les agents de ville pour les marchés.

Il est vrai que les commerçants nous adressent un certain nombre de demandes, auxquelles nous ne pouvons pas toujours répondre. Je prends un exemple: depuis deux ans, les marchands de fruits et légumes nous demandaient d'installer l'électricité au marché de Champel. J'ai communiqué cette demande à M. Ferrazino et il a programmé les travaux pour le mois de janvier. Il faut savoir qu'une telle demande ne peut pas être satisfaite du jour au lendemain. Nous avons déjà aménagé l'électricité sur un certain nombre de marchés de fruits et légumes – plaine de Plainpalais, rue Liotard, boulevard Helvétique – et nous continuons progressivement, en fonction de nos budgets. D'un autre côté, et vous ne le savez peut-être pas, les commerçants doivent respecter une certaine marche à suivre. Sur la plaine de Plainpalais, nous avons accédé à leur demande de prolongation des horaires, cela d'entente avec la Voirie, puisque les services de M. Ferrazino doivent mettre des collaborateurs à disposition. Dès l'instant où nous accordons une heure supplémentaire, que ce soit aux marchands de fruits et légumes le mercredi et le samedi au boulevard Helvétique, ou aux puciers sur la plaine de Plainpalais, nous leur demandons en même temps de laisser ces espaces un peu plus propres que ce n'est le cas maintenant. Mesdames et Messieurs, si vous allez sur la plaine après le marché aux puces, vous verrez des dépôts un peu partout! Il y a pourtant des conteneurs que les puciers pourraient utiliser. Les marchands ont l'habitude de venir trier leurs marchandises sur la plaine les jours de marché aux puces; or nous leur demandons de le faire ailleurs et d'utiliser les trois conteneurs mis à leur disposition pour tout ce qui ne peut pas être vendu dans le cadre des débarras des caves et des greniers.

Il est vrai que ces associations demandent beaucoup et que nous essayons de leur donner satisfaction. Nous n'y arrivons pas toujours tout de suite, il faut parfois un peu de temps. De notre côté, nous leur demandons aussi de mener un certain nombre d'actions, de renseigner leurs membres et nous les réunissons durant l'année. En ce qui concerne les forains, par exemple, nous avons rénové la cabine électrique et nous leur avons demandé de supprimer les compresseurs. Nous en autorisons toutefois quelques-uns pour certains manèges, pour des raisons de force électrique. De même, nous avons des réunions avec les glaciers, notamment pour l'aménagement des quais actuellement à l'étude. Pour la Halle de Rive, c'est pareil: afin d'établir la proposition PR-342 concernant les installations techniques étudiées en ce moment par votre commission des travaux, nous avons organisé un certain nombre de réunions avec les commerçants.

Cela étant, il faut être conscient que la Ville n'est pas un service d'assistance aux marchands. Lorsque ceux-ci réclament certains aménagements, nous examinons leurs demandes et nous y donnons suite dans la mesure du possible, afin d'améliorer leur confort. Mais, de leur côté, ils devraient aussi faire des efforts.

Je ne comprends pas sur quoi vous vous fondez pour parler d'inégalités de traitement. Pour ma part, je sais seulement que nous avons parfois attribué une place fixe à des personnes handicapées, d'entente avec les puciers et les brocanteurs, ou que nous avons remis la place d'un pucier qui quittait la plaine à son compagnon ou à sa compagne désireux de poursuivre l'activité. En tous les cas, je réfute la rumeur selon laquelle on pourrait avoir une place parce qu'on me connaît. Cela ne se passe pas ainsi! Comme pour les subventions sportives, les attributions de places se décident sur la base d'un dossier que nous étudions, il n'y a pas de favoritisme! Mesdames et Messieurs, je m'étonne qu'on vous ait dit cela en commission, et que M. Hainaut l'ait relevé dans son rapport.

Si nous sommes à l'écoute des commerçants, il est vrai que je n'ai pas eu beaucoup de contacts avec la Fédération du commerce genevois (FCG). Nous, les cinq conseillers administratifs, avons eu des contacts avec une dame et un monsieur qui proposaient l'engagement d'un *city manager*, comme il en existe dans certaines villes, et nous avons refusé. En effet, nous estimons que nous pouvons gérer nous-mêmes ce dossier et que nous n'avons pas besoin d'une tierce personne rétribuée par la Ville pour le faire. La dame en question est venue nous trouver personnellement et nous lui avons répondu négativement, sur décision du Conseil administratif.

Concernant les tenanciers de cafés-restaurants, Monsieur Hatt-Arnold, ils sont renseignés sur les travaux qui ont lieu dans les rues. Des problèmes se posent parfois lorsque le programme de ces travaux n'est pas respecté. C'est pourquoi j'ai dit aux restaurateurs de m'informer lors de décalages par rapport au programme, afin que la facture des terrasses soit modifiée. Là, j'en conviens, il y a quelques problèmes. Reprenons l'exemple du marché aux fruits et légumes du boulevard Helvétique: plusieurs réunions ont été organisées, avec tous les services concernés de la Ville de Genève, en vue de la prochaine réfection du collecteur. Les travaux se feront en cinq étapes et le marché sera donc déplacé; quant aux marchands, ils ont été informés par les responsables des services de M. Ferrazino et les entreprises mandatées pour les travaux. Nous nous sommes mis d'accord sur un plan de déplacement du marché en fonction des cinq étapes des travaux. Il en a été de même concernant les deux sorties du parking de Plainpailais, avenue Henri-Dunant et avenue du Mail et j'ai personnellement présidé les réunions d'information. Nous avons aussi tenu les commerçants au courant concernant les travaux du tram et le futur crédit qui vous sera présenté pour l'aménagement de la plaine. Nous avons pris en compte les remarques qu'ils ont exprimées au cours de toutes ces consultations.

Aussi me paraît-il inacceptable de dire que le Conseil administratif, et moi-même plus spécifiquement, ne consultons pas les marchands. Aussi, je le répète, nous consultons les commerçants. Bien entendu, ceux-ci sont parfois mécontents. Ainsi, lors de la construction du collecteur qui a traversé la plaine de Plainpalais, avons-nous demandé aux marchands de se déplacer d'une dizaine de mètres: sachez qu'ils se sont plaints d'un manque à gagner et qu'ils m'ont réclamé la gratuité des emplacements! Eh bien, oui, j'ai refusé d'entrer en matière pour un déplacement de 10 m, car il était quand même un peu exagéré de prétendre que cela causerait du tort à leur commerce. Monsieur Hatt-Arnold, voilà donc leurs questions! Alors, si vous décidez un jour que la Ville doit subventionner les marchands, je veux bien vous présenter un crédit de subventionnement. Si vous voulez que nous supprimions les sommes modiques facturées pour l'emprise sur le domaine public, je suis prêt à le faire, car le manque à gagner sera minime pour la Ville de Genève! Mais, pour ma part, je m'étonne qu'on soit à l'écoute de ce genre de réclamations.

Parmi les choses que j'ai refusées, il y a, j'en conviens, toutes les demandes de vendeurs de panini ou de kebabs que j'ai reçues au cours de ces dernières années. Ils auraient voulu s'implanter aux quatre coins de la ville, mais on ne peut pas vendre des panini et des kebabs partout. Là, j'ai tenu compte des remarques de la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève, qui s'était plainte, alors que j'avais délivré quelques autorisations, en disant que ces marchands leur faisaient du tort, notamment pour le menu de midi. Non seulement leurs stands ne sont pas esthétiques, mais ils créent divers problèmes. Dans de tels cas, il faut donc peser les intérêts des uns et des autres, ce qui n'est pas toujours évident. Le nombre de ces marchands n'a pas augmenté ces dernières années et j'ai également refusé les demandes de vendeurs de saucisses qui voulaient s'installer sur les quais des Pâquis et des Eaux-Vives. Je ne veux pas que nos quais deviennent des souks, ni qu'on y respire de la fumée et des odeurs de saucisses. Je ne pense pas qu'on puisse donner de telles autorisations si on souhaite préserver l'esthétique de la rade.

Voilà ce que je tenais à vous dire, Mesdames et Messieurs. Pour la petite histoire...

Le président. Monsieur Hediger, je vous prie de conclure...

M. André Hediger, conseiller administratif. Tout est parti de la demande du cirque Knie, à la suite de laquelle nous avons refusé de donner une autorisation à cinq petits commerçants, vendeurs de barbes à papa, de saucisses ou de mets vietnamiens. Ceux qui se sont plaints, ce sont les vigneronns genevois et les bouchers-

charcutiers. Or, pour la petite histoire, je me suis renseigné après le départ du cirque Knie: les schubligs et les saucisses de veau venaient de Suisse alémanique et étaient vendus par des intermédiaires genevois! Alors, je veux bien être à l'écoute, mais sachez d'ores et déjà que nous ne pouvons pas tomber dans le panneau de dire oui à tout!

M. Robert Pattaroni (DC). Je crois que, dans cette enceinte, personne ne met en doute la sincérité de M. Hediger, quand il dit qu'il consulte les commerçants. Mais il y a un petit problème, Monsieur Hediger, dont nous avons voulu vous rendre conscient, et le rapport est très clair à cet égard. Par exemple, vous évoquez les puciers: c'est une catégorie de commerçants qui a des soucis particuliers et il est clair qu'il faut discuter avec eux et traiter de leurs problèmes. Mais, comme vous l'avez relevé, Monsieur Hediger, le rapport et notamment les invités de la motion parlent à trois reprises d'associations. C'est là un autre niveau. Dans notre démocratie helvétique, qui a beaucoup de charme, on a cette pratique, dans tous les coins du pays, de procéder à des consultations. Comme nous le savons tous, ces consultations sont bien organisées, il y a un rituel, voire carrément une liturgie en la matière, sur la base d'une liste de partenaires, reconnus parce qu'ils sont constitués en associations, que leurs dirigeants sont régulièrement élus et qu'ils ont, par conséquent, le droit d'exprimer l'avis de ceux qu'ils représentent. En l'occurrence, c'est ce que les commerçants genevois demandent.

Monsieur Hediger, vous parlez de les tenir au courant, mais ce n'est pas la question. La question est d'exposer, à partir des problèmes qui existent, le point de vue des autorités, comme les associations expriment le point de vue de leurs membres. Ces associations, vous pouvez en être certain – j'ai eu l'occasion de les fréquenter très étroitement ces derniers temps – sont conscientes qu'il y a des demandes particulières et que tel ou tel petit stand ne représente pas les problèmes généraux des commerçants ou des artisans. Elles en sont conscientes, elles sont raisonnables, aussi raisonnables que les autorités, et c'est tant mieux! Alors, il s'agit de faire un petit effort et de réaliser, à l'échelon de la Ville, ce qui se pratique au niveau du Canton, où, par exemple, la Fédération des artisans et commerçants (FAC), qui représente une très grande partie des artisans et commerçants, a le droit à la parole d'une manière officielle. Ce n'est pas compliqué, il s'agit simplement de faire la même chose. Avec les moyens modernes d'information, sachant qu'un peu partout, y compris chez les artisans et les commerçants, il y a l'internet, on peut diffuser l'information, on peut prévoir des rendez-vous réguliers, par exemple une fois par mois pendant un certain temps. L'autorité apporte ses questions, les artisans et commerçants, par leur association faîtière pleinement responsable, pleinement adulte, donnent leur point de vue.

J'ai participé à des concertations de quartier, très bien organisées sous l'égide des services de M. Ferrazino, et j'ai vu comment cela se passait: ce n'est pas que les commerçants n'étaient pas convoqués ni qu'ils ne pouvaient pas s'exprimer, mais c'est que, dans un tel contexte, ils avaient de la peine à faire valoir leur point de vue. C'est ainsi, il y a un peu un problème psychologique, mais une municipalité comme celle de Genève, avec la majorité qui est la sienne, se doit d'avoir l'oreille des milieux qui sont les moins portés à s'exprimer. C'est normal. Voilà ce qui est demandé dans le rapport, Monsieur Hediger: prenez la liste des partenaires, incluez la FAC, consultez-la et vous verrez que tout ira très bien!

M. Blaise Hatt-Arnold (L). M. Hediger est intervenu longuement... Pour ma part, je lui avais parlé longuement des décisions de l'OTC et du Service des agents de ville et du domaine public concernant la mise à disposition des places de parc en zone bleue pour les terrasses, mais il n'a pas répondu sur ce sujet. Pendant les dix minutes de son intervention, il a parlé des poteaux électriques, des puciers, des fruits et légumes, de ceci, de cela... Alors, j'aimerais vous entendre sur ce point, Monsieur Hediger: entre l'OTC et le Service des agents de ville et du domaine public, qui décide?

M. Guillaume Barazzone (DC). Je ne pensais pas devoir reprendre la parole, mais ce qui vient d'être dit est un peu gros. Monsieur Hediger, vous dites que vous ne pouvez pas accéder à toutes les demandes des différents commerçants et artisans, mais ce qui est scandaleux, c'est que vous balayez ainsi d'un revers de main la prise de position de tous les partis politiques, la prise de position de M. Piguet, qui représente 18 000 emplois dans le secteur des cafetiers, restaurateurs et hôteliers, et celle de M. Menuz, président de la FAC. Je crois que vous ne pouvez pas balayer d'un revers de main tous ces avis exprimés en commission.

Je terminerai par une petite anecdote. L'affaire est partie du cirque Knie et je me suis rendu, avec M. Menuz, dans la roulotte de M. Franco Knie et de son frère, où nous avons passé une petite demi-heure à boire le thé et à discuter. Monsieur Hediger, n'auriez-vous pas pu dépêcher un collaborateur pour que ces gens-là dialoguent? Au départ, les positions étaient figées et pendant cette demi-heure les interlocuteurs se sont parlé, ont communiqué. Je ne dirai pas que tout est rentré dans l'ordre, mais ils ont au moins pu connaître leurs positions respectives. La Ville ne doit-elle pas faciliter les contacts, coordonner les intérêts divergents? En fait, c'est ce que nous vous demandons aujourd'hui, Monsieur Hediger, et vous ne pouvez pas balayer d'un revers de main ce que vous disent tous les partis politiques et, à travers eux, la population genevoise.

M. André Hediger, conseiller administratif. Tout d'abord, je répondrai à M. Barazzone que je ne balaie rien d'un revers de main! Monsieur Barazzone, vous m'avez peut-être mal écouté. J'ai dressé la liste de tous mes contacts avec les commerçants. En effet, j'ai moins de relations avec les cafetiers-restaurateurs, parce que je ne m'occupe que des terrasses et qu'en général c'est une affaire qui roule. Et ce d'autant plus, je vous l'ai dit, que ce sont les services de M. Ferrazino qui informent les intéressés lorsqu'il y a des travaux. Comme le sait M. Winet, les différentes associations de commerçants par zone reçoivent régulièrement par la poste le relevé des manifestations qui ont lieu sur le domaine public dans leur quartier. C'est donc une information que je leur fournis.

Il est vrai qu'à ce jour je n'ai pas eu de contact avec M^{me} Gauthier, présidente de la FCG, parce que je pensais qu'elle défendait plutôt les commerces situés dans des arcades et non pas ceux qui sont sur le domaine public. Or M^{me} Gauthier a dit en commission qu'elle défendait aussi les commerces sur le domaine public, ce que je ne savais pas jusqu'ici. J'avais rencontré cette dame en son temps pour la pose d'un chevalet. Elle avait une boutique à l'étage et j'avais discuté avec elle.

Voilà, je le répète, nous avons des contacts avec les commerçants et je suis prêt à les développer davantage. Cet après-midi même, nous avons eu une séance avec la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers genevois pour discuter des terrasses, et notamment de l'esthétique du mobilier. Monsieur Hatt-Arnold, vous êtes un peu comme ces commerçants de rue: vous avez posé une question et vous voulez avoir une réponse tout de suite, obtenir immédiatement satisfaction. Alors, je vous réponds: ce n'est pas le Service des agents de ville et du domaine public qui décide de l'installation des terrasses sur les zones bleues, c'est l'OTC!

M. Blaise Hatt-Arnold (L). C'est vous qui donnez les autorisations!

M. André Hediger, conseiller administratif. La demande nous étant adressée, nous sollicitons l'accord de l'OTC. Si l'OTC dit non, nous devons refuser! Il y a même eu des cas où la demande n'est pas passée par le Service des agents de ville et du domaine public et où l'OTC a directement donné l'autorisation. Je peux dresser une liste des demandes qui ne sont pas passées par nous. Donc, s'il y a du favoritisme, la Ville de Genève n'est pas en cause.

Deuxième débat

Le président. Nous passons au vote des amendements du groupe des Verts, présentés par M. Dramé. Le premier vise à remplacer les deux premières invites de la motion par l'invite suivante: «— redéfinir dans un délai proche, en concerta-

tion avec les associations professionnelles susmentionnées, un cadre de collaboration opérationnel pour l'attribution exclusive du domaine public, qui prenne en compte au mieux leurs intérêts».

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 40 oui contre 23 non (9 abstentions).

Le président. Le deuxième amendement du groupe des Verts concerne l'ancienne troisième invite, devenue la deuxième suite à l'amendement que vous venez d'accepter, qui est modifiée ainsi: «– prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer de manière significative la prise en compte des intérêts des petits commerçants et artisans, et en définitive de la population genevoise».

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 37 oui contre 19 non (13 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée par la commission et par le plénum est acceptée sans opposition (62 oui et 9 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- redéfinir dans un délai proche, en concertation avec les associations professionnelles susmentionnées, un cadre de collaboration opérationnel pour l'attribution exclusive du domaine public, qui prenne en compte au mieux leurs intérêts;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer de manière significative la prise en compte des intérêts des petits commerçants et artisans, et en définitive de la population genevoise;
- prendre les mesures nécessaires pour améliorer le traitement de toutes demandes adressées à la Ville par des particuliers, des associations ou entreprises voulant faire ou faisant une activité sur le domaine public communal.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la résolution de MM. Jean-Louis Fazio et Roger Deneys, renvoyée en commission le 4 décembre 2001, intitulée: «Pour le respect des limitations de vitesse en ville de Genève» (R-38 A)¹.

Rapporteur subrogé: M. Gérard Deshusses.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie les 18 décembre 2001, 8 janvier et 29 janvier 2002 sous la présidence de M. Roger Deneys pour étudier cette résolution. Que M^{me} Yvette Clivaz-Beetschen, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remerciée de son remarquable travail.

1. Texte de la résolution

Considérant:

- le non-respect des limitations de vitesse au centre-ville par certains conducteurs, notamment sur les pénétrantes au centre-ville;
- le nombre exagéré des accidents dus aux excès de vitesse;
- les nuisances sonores provoquées par les véhicules en infraction,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin de faire respecter les limitations de vitesse en ville de Genève, notamment par la création d'aménagements adéquats et de contrôles de police.

2. Travaux de la commission

18 décembre 2001

Audition de M. Jean-Louis Fazio, résolutionnaire

M. Fazio rappelle dans un premier temps que cette résolution a été déposée à la demande de plusieurs habitants qui ont constaté une augmentation inquiétante des excès de vitesse comme des accidents sur les principales artères de la Ville.

Il tient à souligner ensuite que cette résolution ne demande pas un abaissement des limitations de vitesse, mais leur application et leur respect. Il ajoute dans ce sens que des mesures dissuasives peuvent être bienvenues, telles que le rétrécissement des voies réservées aux voitures, à l'image de ce qui est réalisé à la

¹ «Mémorial 159^e année»: Développée, 3053.

rue de Lyon ou à la rue François-Diday. En conséquence, il souhaite que le Conseil administratif intervienne auprès de l'Etat pour que ce dernier étudie le développement d'aménagements répondant à ces exigences de sécurité. Dans la foulée, le résolutionnaire manifeste aussi le désir de voir croître significativement le nombre de contrôles radar à l'intérieur de l'agglomération, plus particulièrement les vendredis et samedis soir. Dans cette optique, M. Fazio envisage même que la loi sur les agents de ville soit modifiée afin d'accorder à ces fonctionnaires des compétences accrues.

Discussion de la commission en présence du résolutionnaire

Un commissaire socialiste estime pour sa part que la diminution des contrôles en matière de circulation engendre un incivisme généralisé. Il a l'impression que le nombre d'accidents sur des passages pour piétons augmente et il juge la situation inacceptable. Une commissaire du Parti démocrate-chrétien relève que si les boîtes à radar existent bien en ville, elle ne sont néanmoins jamais fonctionnelles.

Des mesures doivent être prises, affirme M. Fazio, notamment le développement d'îlots centraux, la création de places de parc venant compenser celles que le développement des transports publics condamne imparablement.

Un commissaire écologiste confirme la vitesse folle de certains véhicules, tout particulièrement les vendredis et samedis soir. Il trouve qu'à Genève la circulation se fait différemment que dans les autres villes suisses. Il signale par ailleurs que c'est à l'Office des transports et de la circulation (OTC) qu'il appartient de décider des aménagements en termes de trafic et que ces derniers sont payés par la municipalité, qui n'a que le droit d'obtempérer.

Un commissaire du Parti du travail indique, quant à lui, que les mesures physiques qui sont actuellement prises sont autant de dangers potentiels pour toute une gamme d'usagers. Il trouve notamment que les aménagements réalisés à la rue de Bourgogne et à la rue Edouard-Rod offrent une situation de circulation plus périlleuse que précédemment.

Un élu de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) déclare, non sans émotion, que la question des limitations de vitesse ne l'amuse pas du tout. Il a vu dernièrement une dame se faire brutalement renverser, et la veille un enfant. Une des patrouilleuses qui travaillent dans son quartier a choisi de démissionner. Elle ne supporte effectivement plus d'assister régulièrement, impuissante, à ces accidents qui se produisent pour la plupart sur des passages pour piétons que des chauffardes et chauffards ne respectent en aucune manière. Il estime qu'une vaste campagne devrait être entreprise auprès des automobilistes pour leur inculquer les rudiments du savoir-vivre et du respect d'autrui. Il en vient à louer la Suisse alémanique, qui, elle, se montre plus ferme face à la violence routière.

Décisions de la commission

Au terme de ce premier échange de vues, la commission, dans sa majorité, décide d'auditionner M^{me} la conseillère d'Etat Micheline Spoerri ainsi que M. le conseiller d'Etat Robert Cramer.

8 janvier 2002

Audition de M. Flubacher, premier-lieutenant des brigades routières, de la navigation et de la prévention, en remplacement de M^{me} Micheline Spoerri, conseillère d'Etat chargée du Département de justice, police et sécurité, non disponible

M. Flubacher rappelle tout d'abord que l'ensemble des brigades engagées sur le territoire de la Ville comprend environ 160 personnes. Ces fonctionnaires interviennent non seulement dans le domaine de la circulation routière et batelière, mais ils s'occupent également de prévention, plus particulièrement auprès des élèves de l'école primaire.

M. Flubacher ajoute que la présence de la brigade de sécurité routière (BSR) en ville comme sur l'autoroute a un effet dissuasif, renforcé par quatre à six campagnes annuelles différentes traitant notamment de la problématique de l'alcool au volant, de la vitesse excessive, de l'emploi du téléphone portable en conduisant, ou même de la rentrée scolaire. La brigade routière a aussi pour tâche de signaler les secteurs de voirie dangereux et de proposer des améliorations.

Mais M. Flubacher admet avoir appris par la presse que cette brigade a vu son budget être tout bonnement supprimé depuis trois ans. De ce fait, il semblerait – toujours selon la même source – que le matériel à disposition donnerait des signes de fatigue particulièrement sérieux, au point que certains radars ne seraient plus homologués, étant âgés de plus de vingt ans. Il resterait en conséquence dix appareils sollicités par toutes les communes genevoises, ce qui pose des problèmes techniques d'autant plus importants que les radars les plus récents nécessitent des cabines en béton tandis que les anciens exigent des caisses en métal, et que toute nouvelle installation requiert l'accord de l'OTC.

Discussion de la commission en présence de M. Flubacher

Au cours de la discussion qui s'engage, M. Flubacher informe la commission que la brigade de sécurité routière est constituée d'une septantaine de fonctionnaires qui assurent les constats d'accidents, les escortes de personnalités et les patrouilles ordinaires. La nuit, les effectifs sont limités à quelque sept à dix personnes.

M. Flubacher, répondant à une commissaire socialiste, souligne que Genève possède le taux de motorisation le plus élevé d'Europe, que cette ville accueille de nombreux diplomates et leurs escortes, qu'elle compte pour le surplus des milliers de pendulaires provenant de Suisse ou de France proches. Au vu de cette situation très particulière, il convient de préciser que le taux d'accidents est relativement bas. Il y a vingt ans, rappelle M. Flubacher, avec un parc automobile bien moindre, la police enregistrait quelque 50 morts annuellement sur le réseau routier genevois, alors qu'à l'heure actuelle ce chiffre macabre est descendu au-dessous de 20. Ce résultat positif a été obtenu par le biais de l'amélioration technique des véhicules ainsi que par des mesures de restriction d'aménagements en matière de circulation.

M. Flubacher précise encore que les contrôles de vitesse et d'alcoolémie ne sont pas uniquement assurés par la BSR mais aussi par les postes de quartier. Il souligne en outre que leur efficacité est atténuée par la puissance des radios locales et l'utilisation des natels et des radioamateurs, de sorte que leur présence tient un rôle de prévention mais qu'elle permet aussi de déduire logiquement qu'il n'y a pas au même moment de contrôle ailleurs.

Audition de MM. Christen et Piemontesi, représentant l'OTC et remplaçant M. Robert Cramer, conseiller d'Etat non disponible

M. Piemontesi affirme d'emblée qu'un certain pourcentage d'usagers ne respectent pas les vitesses. Il précise que plus les artères sont importantes plus les excès sont nombreux. Il ajoute qu'en ville de Genève, mais aussi dans le reste du canton, le risque d'être sanctionné est minime, au contraire de ce qui se passe en Autriche, aux Etats-Unis ou dans les pays nordiques.

Discussion de la commission en présence de MM. Christen et Piemontesi

M. Piemontesi rappelle encore que l'OTC a toujours été favorable à une diminution de la vitesse en ville, et notamment au développement de zones 30, et il souligne au passage que depuis quelques années les communes peuvent suggérer des mesures de ce type à l'autorité cantonale.

29 janvier 2002

Discussion de la commission

Le président de la commission de l'aménagement et de l'environnement, dans un premier temps, se propose d'adjoindre à la résolution une motion demandant que le Grand Conseil étudie des mesures de limitation de vitesse.

Le groupe démocrate-chrétien relève qu'il s'agit d'un problème d'incivisme généralisé qui doit être traité par le Grand Conseil.

Le groupe libéral estime que l'examen de cette résolution montre, si besoin est, que le sujet est épuisé. La maréchaussée a expliqué sa politique, ses moyens et les extensions attendues. La situation est sous le contrôle de la gendarmerie, qui ne peut agir qu'avec les instruments qui sont les siens et dans les limites de l'efficacité de ces moyens.

Le Parti du travail doute qu'il soit possible d'améliorer la situation actuelle au vu des décisions budgétaires prises, allant toutes dans le sens d'une restriction.

Le groupe socialiste juge ce dossier prioritaire et se dit prêt à augmenter l'investissement pécuniaire afin de disposer dans les meilleurs délais d'un matériel adéquat et suffisant.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) partage la position du Parti socialiste.

Le groupe des Verts regrette vivement qu'il soit impossible de faire respecter les limitations de vitesse. Il convient donc de renforcer toutes les mesures nécessaires, y compris des aménagements au sol.

Le groupe radical estime pour sa part que cette résolution marque une certaine mauvaise humeur du Conseil municipal face à la police, qui n'a pas l'effectif nécessaire pour effectuer la tâche qui lui a été confiée. Il propose de modifier la résolution R-38 et de demander par le biais de la commission le respect des règles de la LCR en ville de Genève et en particulier des limitations de vitesse. Il souhaite que cet amendement soit soumis au vote de la commission.

Conclusions et votes de la commission

Au terme de ses travaux, la commission de l'aménagement et de l'environnement, vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, dans un premier temps, à voter l'amendement suivant:

Amendement (remplacement de la résolution R-38):

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin de faire respecter la LCR en ville de Genève et en particulier les limitations de vitesse.»

Cet amendement est accepté par 11 oui, 1 non et 2 abstentions.

Remarque du rapporteur subrogé. Il n'a pas été possible de retrouver le détail des votes, permettant de dire ce que chacun des partis a voté précisément.

Enfin, au bénéfice des explications fournies, la commission de l'aménagement et de l'environnement vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à accepter la résolution R-38, dûment amendée, par 11 oui, 1 non et 2 abstentions.

Remarque du rapporteur subrogé. Il n'a pas été possible de retrouver le détail des votes, permettant de dire ce que chacun des partis a voté précisément.

Résolution amendée

PROJET DE RÉSOLUTION AMENDÉE

Considérant:

- le non-respect des limitations de vitesse au centre-ville par certains conducteurs, notamment sur les pénétrantes au centre-ville;
- le nombre exagéré des accidents dus aux excès de vitesse;
- les nuisances sonores provoquées par les véhicules en infraction,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin de faire respecter la LCR en ville de Genève et en particulier les limitations de vitesse.

Le président. Avant de donner la parole aux intervenants, je vous prie de prendre note que le bureau vous propose de transformer cette résolution en motion. La résolution étant une autre forme de texte que celui qui nous était donné là, le bureau s'en est aperçu et il propose donc de remplacer le mot «résolution» par «motion» et ceci pour la bonne forme. Il s'agit donc de la motion M-512.

Premier débat

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je me permets de prendre la parole pour suggérer un amendement qui ne fait que renforcer l'idée qu'une résolution n'est pas nécessaire et qu'elle pourrait bien être remplacée par une motion. Entre le moment où la commission de l'aménagement et de l'environnement a traité de cette matière et aujourd'hui, les lois cantonales et les règlements municipaux sur les agents de sécurité municipaux (ASM) ont changé et, entre-temps, les problèmes de circulation routière sont devenus de la compétence des ASM. Dans la mesure où nous avons constitué un corps de police conséquent pour lequel, apparemment, les tâches ne sont pas assez nombreuses, puisqu'il n'aurait qu'une seule mission, nous pouvons élargir cette dernière en disant que le rôle des ASM est de s'occuper de l'ensemble de la loi sur la circulation routière (LCR),

jusqu'à et y compris les excès de vitesse, compétences qui lui sont données par la loi sur la police. En conséquence, je vous suggère de modifier l'invite comme suit:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à charger les ASM du respect de la LCR.»

Ce qui veut dire la même chose mais qui nous permet d'assumer nos responsabilités municipales. Je dépose cet amendement sur votre bureau, Monsieur le président.

M. Jean-Louis Fazio (S). Bien entendu, les socialistes soutiendront les conclusions de la présente motion. Car si on observe une amélioration à l'intérieur des quartiers où on a déjà instauré des zones 30 km/h ou posé des chicanes, il n'en va pas de même sur les grandes artères et les quais de la ville, où la situation s'est dégradée et où trop de chauffards, particulièrement la nuit, commettent encore des excès de vitesse et provoquent des accidents, mettant en péril la vie d'autrui. Nous demandons donc que le Conseil administratif intervienne ardemment auprès du Conseil d'Etat pour que celui-ci intensifie les contrôles de vitesse, d'alcoolémie et de conduite sous l'emprise de stupéfiants. Bien entendu, nous ne voterons pas l'amendement libéral, parce que nous demandons que la police fasse des contrôles la nuit et le week-end, ce que seule la gendarmerie peut faire.

M. Roberto Brogini (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'amendement du Parti libéral n'est tout simplement pas applicable car, encore dernièrement, le Conseil d'Etat a modifié le règlement F 1 05.37 sur les ASM. Dans son point de presse du 25 août 2004, le Conseil d'Etat a bien, comme l'a dit M. Froidevaux, élargi les compétences des ASM, je cite, «sous réserve de quelques dispositions essentiellement techniques» – vérification des moteurs, des pollutions et des poids de chargement des véhicules – «et de celles concernant les dépassements des limites de vitesse». L'amendement de M. Froidevaux n'est simplement pas réalisable avec les équipements actuels de nos ASM et il exigerait une réorganisation de fond. En revanche, ils ont des compétences élargies pour le reste des infractions à la LCR, conformément à son ordonnance d'application, qui est l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR), comme le sait très bien M. Froidevaux. Nous ne pourrions donc pas voter cet amendement, mais nous accepterons la motion dans sa teneur actuelle.

M. Alain Fischer (R). Pour les mêmes raisons que le groupe des Verts, nous trouvons l'idée de M. Froidevaux bonne mais, hélas, inapplicable, parce que cela nous coûterait encore des milliers de francs pour équiper tous les ASM et mettre des équipes complètes à disposition pour ces interventions et ces contrôles. Dès lors, le groupe radical refusera l'amendement des libéraux. Je crois qu'il y a eu un problème avec le détail des votes en commission dans le rapport, mais je peux vous dire que le groupe radical avait voté ce projet de résolution R-38 et qu'il est favorable à sa transformation en motion.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je me permets d'insister. Le premier argument qu'on nous donne pour ne pas exploiter notre compétence est que les ASM travailleraient à temps partiel, si je comprends bien. C'est une nouveauté mais je ne crois pas que leur cahier des charges stipule qu'ils ne s'occupent pas de la sécurité le soir ou le week-end. En tout cas, cela n'a pas lieu d'être comme élément du cahier des charges, la notion de sécurité s'interprétant vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept.

Le deuxième élément est qu'il nous faut acquérir des équipements. Eh bien oui, la belle affaire! Mais en commission, nous avons entendu le chef de la police nous dire que, de toute façon, tous les équipements déjà à sa disposition étaient occupés à temps complet et que, dans cette motion, il y a, de manière sous-jacente, et cela a été le débat de la commission de l'aménagement et de l'environnement, le fait de savoir s'il était question pour le Conseil municipal d'acheter, à l'intention du Canton, des appareils de contrôle de vitesse. Entre-temps, il est apparu que la motion n'a aucune signification, parce que, à défaut, la police n'est pas en mesure de faire mieux que ce qu'elle fait actuellement; c'est à tout le moins ce qui nous a été exposé dans le cadre des travaux de la commission et qui ne ressort peut-être qu'imparfaitement à la lecture du rapport. Alors, évidemment, il va falloir s'équiper et prendre des mesures! Mais c'est précisément ce que demande cette motion et je suis un peu étonné quand on nous dit que le Canton n'a qu'à les prendre à notre place et, s'il y a un surplus de charges, qu'il n'a qu'à l'assumer...

J'ai souvenir d'un débat dans ce plénum, il y a six semaines, qui consistait à dire que chacun assume ses charges et que les vaches seront bien gardées à défaut des chèvres, avec ou sans chapeau! Ce faisant, il s'agit pour nous d'être cohérents par rapport à ce que nous avons proposé et de demander au Conseil administratif, puisque nous voulons une LCR strictement appliquée, de revenir vers nous avec un projet d'arrêté qui nous permette d'équiper les agents municipaux de manière conséquente par rapport à l'objectif de cette proposition. Pour le surplus, la renvoyer au Conseil d'Etat est un raisonnable non-sens dans la mesure où ce dernier a exposé en commission, de manière parfaitement convaincante, qu'au-delà de ce

qu'il faisait il était raisonnablement démuné à défaut des équipements complémentaires.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je réponds, puisque mon collègue Hediger a disparu, pour rappeler simplement certaines choses. Je constate, Monsieur Broggin, que vous êtes un meilleur juriste que certains juristes dans cette salle, parce que vous avez raison, les compétences des ASM, modifiées récemment par l'arrêt du Conseil d'Etat, excluent précisément les contrôles de vitesse. C'est écrit noir sur blanc et si M. Froidevaux a quelques difficultés à lire cette loi, je veux bien lui confirmer que M^{me} Spoerri nous a assurés – car vous pensez bien que nous avons eu ce débat – que ce ne sont pas les AM, en l'occurrence, qui auraient ces compétences, mais les ASM, et leur nombre n'a pas augmenté. Je peux vous le dire: ils ne sont pas du tout désœuvrés, car ils ont beaucoup d'activités au sein de notre municipalité.

Cela dit, la question ne se pose même pas puisqu'ils n'ont pas ces compétences. Mais vous avez raison quand vous déplorez les effectifs insuffisants de la gendarmerie. M. Flubacher a été entendu devant la commission et il n'a pu que vous dire qu'il n'avait pas les moyens de mener la politique qu'il souhaite pour contrôler davantage les excès de vitesse. En effet, nous avons un triste record à Genève – indépendamment du fait que nous sommes une des villes les plus motorisées d'Europe – c'est le nombre de morts sur nos routes – il y en a déjà plus de 20 cette année. Alors, dans ce domaine, il faut une réelle volonté politique du Conseil d'Etat de prendre en main ce dossier, et pas seulement par des déclarations ou des signatures de conventions, mais en montrant que celui qui a la compétence d'agir, c'est-à-dire l'Etat, prend les mesures qui s'imposent. S'il n'y a pas suffisamment de moyens en termes d'hommes, on peut avoir, c'est légitime, me semble-t-il, des moyens techniques. La pose de radars serait déjà un premier pas dans ce sens. Si vous nous renvoyez cette motion, nous la transmettrons dans cet esprit au Conseil d'Etat en lui réitérant notre demande déjà ancienne de multiplier la pose de radars, notamment la nuit, parce que c'est le moment où il y a le plus d'accidents dus à des excès de vitesse incroyables, sur nos routes et à l'intérieur des quartiers. La pose de radars peut avoir des effets bénéfiques pour tenter de diminuer ces excès de vitesse. Ce n'est pas une garantie absolue, mais je formule ici un espoir. Ce serait déjà un premier pas et, si ce n'est pas suffisant, ce sera à l'Etat de prendre les mesures pour avoir des effectifs pour le moins un peu supérieurs ou, en tout cas, un peu moins défaillants que ce que l'on constate aujourd'hui. Je peux vous confirmer que les compétences des ASM n'intègrent pas, malheureusement, ce que vous avez évoqué tout à l'heure. Cela dit, nous pouvons toujours continuer à discuter avec le Conseil d'Etat pour tenter de l'amener à nous donner des compétences supplémentaires, que nous serions très honorés de pouvoir exercer si d'aventure le Canton était prêt à nous les transférer.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement libéral est refusé par 49 non contre 10 oui (1 abstention).

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée sans opposition (10 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION M-512

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin de faire respecter la loi sur la circulation routière (LCR) en ville de Genève et en particulier les limitations de vitesse.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Sandrine Salerno, Virginie Keller Lopez, Catherine Gaillard-lungmann, Gisèle Thiévent, Marie-France Spielmann, Liliane Johner, Caroline Schum et Anne Moratti Jung, acceptée par le Conseil municipal le 11 mai 2004, intitulée: «La fonction publique en un clin d'œil» (M-429)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui fournir un document de synthèse relatif à la fonction publique municipale qui indiquera, notamment, les répartitions hommes/femmes, Suisses/étrangers, personnes valides/non valides. Ce rapport mettra en corrélation les divers pourcentages, avec la fonction exercée (par département et service), et fera mention des charges de travail (temps partiel ou temps plein). Il indiquera également par service de l'administration le nombre d'apprenties et d'apprentis engagés par la Ville de Genève.

¹ «Mémorial 161^e année»: Développée, 6310.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif est conscient de la nécessité d'établir un bilan social de l'administration municipale.

Le nouveau système d'information financier (ISI/SAP) choisi pour mettre en place, en Ville de Genève, un progiciel de gestion intégrée comprend, en plus des modules budgétaires et financiers, un module dédié à la gestion administrative et financière du personnel.

Pour le Service des ressources humaines, la principale nouveauté consiste à gérer administrativement et financièrement l'ensemble du personnel, quel que soit son type de contrat, dans une seule base de données. Cette amélioration doit permettre, à l'avenir (lorsqu'une base de comparaison est disponible), d'obtenir les données nécessaires à l'établissement d'un bilan social de manière plus aisée et plus rapide.

S'agissant de la situation des femmes dans notre administration, un effort particulier sera entrepris en vue de leur confier des postes à responsabilité correspondant à leurs compétences.

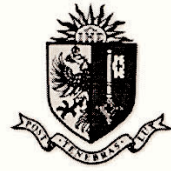
Dans l'intervalle, le Conseil administratif vous adresse, en annexe, les statistiques souhaitées.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

Annexe mentionnée



VILLE DE GENEVE

Service des ressources humaines

Motion 429

« La fonction publique en un clin d'œil »

Genève, le 1^{er} septembre 2004

Table des matières

CHAPITRE 1	
Motion 429	4
CHAPITRE 2	
Glossaire	5
CHAPITRE 3	
Données	6

Validité des données du personnel : 1^{er} juin 2004

1. Motion 429

Motion de Mmes Sandrine Salerno, Virginie Keller Lopez, Catherine Gaillard-lungmann, Gisèle Thiévent, Marie-France Spielmann, Lillane Johnner, Caroline Schum et Anne Moratti Jung: «La fonction publique en un clin d'œil».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors
de la séance du 11 mai 2004)

MOTION

Considérant, notamment:

- la modification de l'article 5 du statut du personnel (accès à la fonction publique à toute personne, indépendamment de la nationalité) proposée et acceptée par le Conseil municipal;
- la motion M-207, «Pour une politique active d'intégration professionnelle des personnes handicapées en Ville», acceptée par le parlement municipal,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui fournir un document de synthèse relatif à la fonction publique municipale qui indiquera, notamment, les répartitions hommes/femmes, Suisses/étrangers, personnes valides/non valides. Ce rapport mettra en corrélation les divers pourcentages, avec la fonction exercée (par département et par service), et fera mention des charges de travail (temps partiel ou temps plein). Il indiquera également par service de l'administration le nombre d'apprenties et d'apprentis engagés par la Ville de Genève.

* * * * *

2. Glossaire

Afin d'en faciliter sa lecture, la terminologie utilisée fait, la plupart du temps, référence au genre masculin.

Fonctionnaire

Est fonctionnaire toute personne nommée en cette qualité par le Conseil administratif pour exercer, à temps complet ou à temps partiel, une fonction permanente au service de la Ville de Genève.

Auxiliaire fixe

Est un auxiliaire fixe toute personne engagée pour une durée indéterminée en vue d'exercer une fonction permanente à temps complet ou à temps partiel.

Employé régulier

Est un employé régulier toute personne qui exerce un emploi permanent, engagé pour une durée indéterminée et qui ne peut pas prétendre à une nomination en qualité de fonctionnaire ou à un engagement d'auxiliaire fixe. En principe, le taux d'activité est variable.

Temporaire

Est un agent temporaire toute personne engagée pour une durée limitée en vue de travaux particuliers ou saisonniers.

Agent spécialisé

Est un agent spécialisé toute personne engagée en raison de ses connaissances particulières et de son expérience pour accomplir une mission déterminée de durée limitée.

Invalide

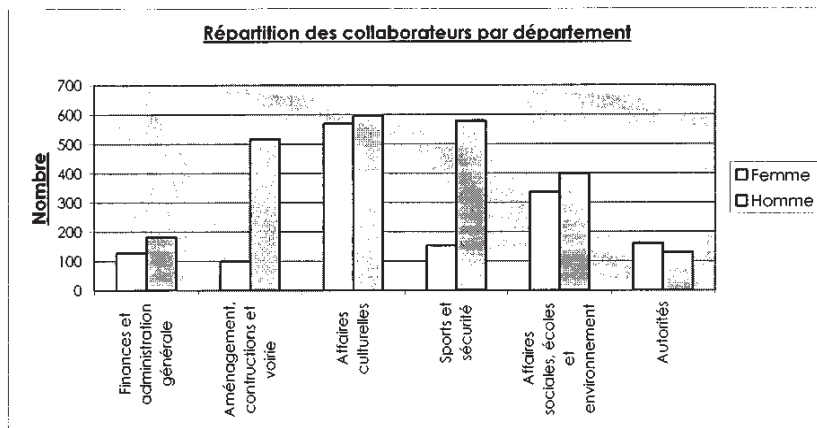
Est un invalide toute personne au bénéfice d'une rente d'invalidité de la Caisse d'assurance du personnel de l'administration municipale (CAP) qui exerce une activité en Ville de Genève.

3. Données

Effectif au 1^{er} juin 2004 : 3'845 personnes

Répartition des employés de la Ville par sexe et département

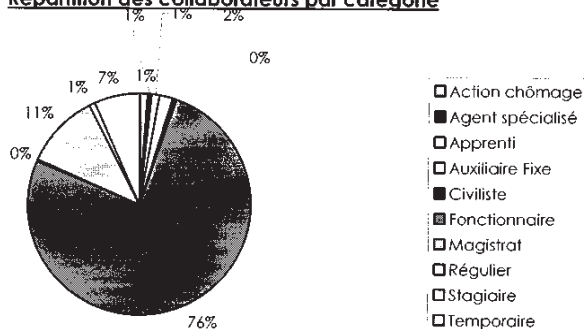
Département	Femme	Homme	Total
Finances et administration générale	128	182	310
Aménagement, constructions et voirie	99	516	615
Affaires culturelles	569	595	1'164
Sports et sécurité	153	578	731
Affaires sociales, écoles et environnement	336	400	736
Autorités	159	130	289
Total	1'445	2'400	3'845



Répartition des employés de la Ville par sexe et catégorie

Catégorie de contrat	Femme	Homme	Total
Action chômage	17	27	44
Agent spécialisé	15	6	21
Apprenti	22	20	42
Auxiliaire fixe	19	58	77
Civiliste	0	14	15
Fonctionnaire	942	1'990	2'931
Magistrat	0	5	5
Régulier	299	124	423
Stagiaire	23	10	33
Temporaire	108	146	254
Total	1'445	2'400	3'845

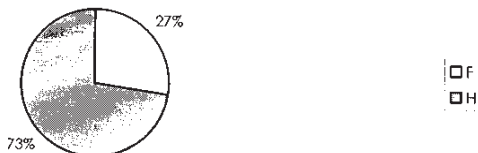
Répartition des collaborateurs par catégorie



Répartition des cadres de la Ville par sexe

Population : 259 personnes dont 59 femmes

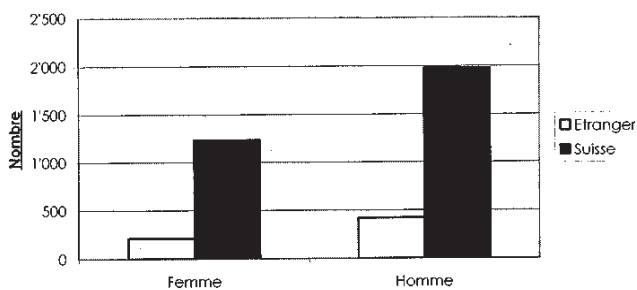
Répartition des cadres de la Ville sexe



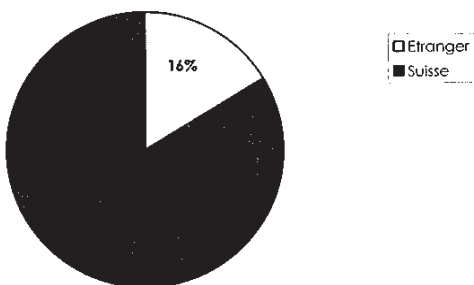
Répartition des employés de la Ville par sexe et nationalité

Nationalité	Femme	Homme	Total
Etranger	213	421	634
Suisse	1'232	1'979	3'211
Total	1'445	2'400	3'845

Répartition des collaborateurs en fonction de la nationalité



Répartition des collaborateurs en fonction de la nationalité

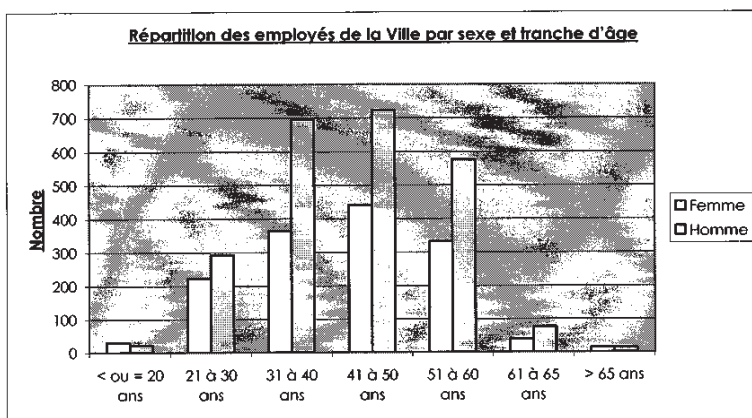


Détail de la répartition par nationalité et par sexe

Nationalité	Femme	Homme	Total
Albanaise	1	2	3
Algérienne	1	1	2
Allemande	4	6	10
Américaine	1	1	2
Andorane	1	1	2
Angolaise	1	1	2
Argentine	1	2	3
Autrichienne	1	3	4
Belge	1	2	3
Bénoise	1	1	2
Bolivienne	1	1	2
Brésilienne	4	2	6
Britannique	2	3	5
Camerounaise	1	1	2
Canadienne	1	1	2
Chilienne	1	3	4
Chinoise	1	1	2
Colombienne	3	1	4
Congolaise	1	1	2
Croate	1	1	2
Danoise	1	1	2
Espagnole	45	155	200
Française	35	54	89
Grecque	1	1	2
Guatémaltèque	1	1	2
Hongroise	1	2	3
Indienne	1	1	2
Iranienne	3	1	4
Italienne	50	68	118
Ivoirienne	1	1	2
Jordanienne	1	1	2
Libanaise	1	1	2
Lituanienne	1	1	2
Macédonienne	1	1	2
Marocaine	3	3	6
Néerlandaise	1	1	2
Pakistanaise	1	1	2
Péruvienne	2	1	3
Polonaise	1	1	2
Portugaise	34	86	120
Roumaine	1	2	3
Salvadorienne	1	1	2
Somalienne	1	1	2
Suédoise	1	1	2
Suisse	1232	1979	3211
Tunisienne	3	3	6
Turque	1	1	2
Uruguayenne	1	1	2
Yougoslave	5	5	10
Total	1445	2400	3845

Répartition des employés de la Ville par sexe et par tranche d'âge

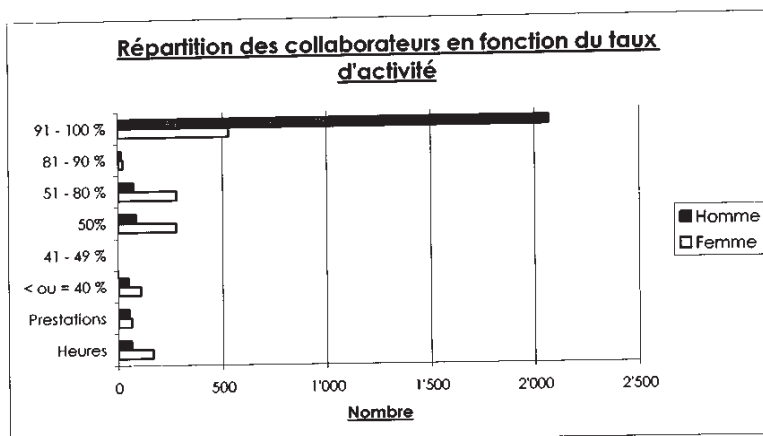
Age	Femme	Homme	Total
< ou = 20 ans	30	21	51
21 à 30 ans	223	293	516
31 à 40 ans	364	696	1'060
41 à 50 ans	442	723	1'165
51 à 60 ans	333	576	909
61 à 65 ans	39	77	116
> 65 ans	14	14	28
Total	1'445	2'400	3'845



Répartition des employés de la Ville par sexe et taux d'activité

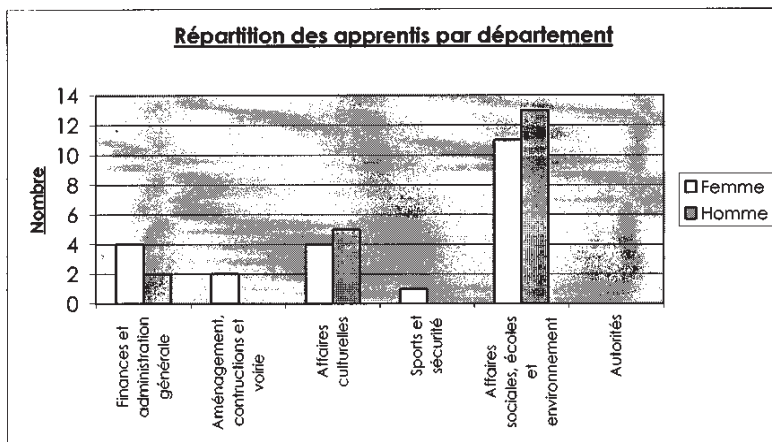
Taux activité	Femme	Homme	Total
Heure	165	61	226
Prestations	64	51	115
< ou = 40 %	109	48	157
41 - 49 %	0	0	0
50%	276	85	361
51 - 80 %	278	73	351
81 - 90 %	24	14	38
91 - 100 %	529	2'068	2'597
Total	1'445	2'400	3'845

La rémunération à la prestation ou à l'heure sont des contrats de droit privé du type « régulier » ou « temporaire ».



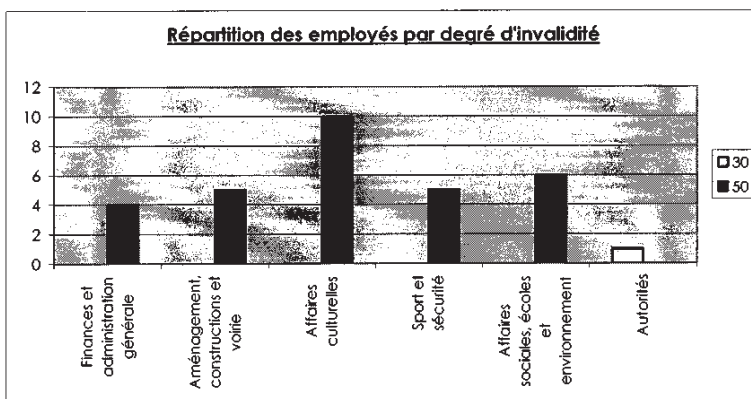
Répartition des apprentis de la Ville par sexe et service

Apprenti	Femme	Homme	Total
Finances et administration générale	4	2	6
Dir. et secr. dép. des finances	1		1
GIM - Comptes de régie	1		1
Taxe professionnelle	1		1
Direction des systèmes d'information	1	2	3
Aménagement, constructions et voirie	2	0	2
Direct. division aménagements et construction	1		1
Aménagements urbains et éclairage public	1		1
Affaires culturelles	4	5	9
Administration du SAT	1	1	2
Bibliothèque musicale – BPU	1		1
Direction – CJB		1	1
Jardins – CJB		2	2
Direction MAH	1		1
Grand Théâtre	1	1	2
Sports et sécurité	1	0	1
Direction et secrétariat – SAPP	1		1
Affaires sociales, écoles et environnement	11	13	24
Délégation à la petite enfance	2		2
Direction – Social	1		1
Espaces verts et environnement	8	13	21
Autorités	0	0	0
Total	22	20	42



Répartition des invalides de la Ville par sexe et département

	Degré d'invalidité 30 %		Degré d'invalidité 50 %	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Finances et administration générale			2	2
Aménagement, constructions et voirie				5
Affaires culturelles			1	9
Sport et sécurité			2	3
Affaires sociales, écoles et environnement			1	5
Autorités		1		
	0	1	6	24



M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Tout d'abord, je voudrais remercier le Conseil administratif de la rapidité avec laquelle il nous a répondu. Je constate, à la page 7 du rapport, que le nombre de femmes cadres est pour l'instant de 27% en Ville de Genève et j'aimerais savoir si ce chiffre est en progression ou non ces dernières années. J'ai aussi remarqué, dans le rapport R-52 A de l'Agenda 21, que les propositions d'objectifs en page 10 sont de 40% de femmes cadres. J'aurais aimé savoir quelles sont les mesures prévues pour atteindre ces objectifs.

M^{me} Sandrine Salerno (S). C'est avec attention que nous avons lu la réponse du Conseil administratif et nous le remercions d'avoir impliqué ses services, notamment celui des ressources humaines. Il est vrai que si le document ne correspond pas forcément en tous points à ce que nous avons demandé, il suit quand même les pistes que nous avons proposées. Effectivement, on se rend compte de la disparité dans l'engagement entre les hommes et les femmes, entre les nationaux et les non-nationaux. On voit également qui utilise les temps partiels – à savoir les femmes – et qui sont les détenteurs des postes de cadres. M^{me} Moratti Jung vient de le dire: ce sont les hommes à 73%! Ce rapport est pour nous un instrument de travail précieux. Nous nous souvenons que certains, lorsque nous avons fait cette proposition, ne voulaient pas d'un autre rapport, ne sachant qu'en faire... Pour notre part, groupe socialiste, il est clair que ce document nous permettra de déposer des motions qui, nous l'espérons, feront avancer la fonction publique vers une structure beaucoup plus égalitariste dans les propositions d'emploi qui sont faites, notamment pour les hommes et les femmes à toutes fonctions, y compris et surtout, ai-je envie de dire, à celles de cadres dirigeants.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Je voudrais juste faire une petite remarque. La réponse du Conseil administratif dans l'ensemble me satisfait mais j'ai tiqué lorsque j'ai lu, en page 5, cette petite phrase que l'on rencontre encore trop souvent mais qui, je l'espère, va bientôt disparaître: «Afin d'en faciliter sa lecture, la terminologie utilisée fait, la plupart du temps, référence au genre masculin.» Voilà, le féminin est donc compris dans le masculin, un petit peu comme Eve serait comprise dans la côte d'Adam. Maintenant que le règlement du Conseil municipal a été modifié afin de respecter la terminologie épïcène, nous espérons que les réponses du Conseil administratif nous épargneront l'affront de cette petite remarque préliminaire.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Vous avez parfaitement raison, Madame Thiévent, nous en prenons note et vous savez que le Conseil administratif s'est fait, je dirais, presque un point d'honneur – étant donné qu'il

est composé de cinq hommes, cela ne se voit pas ce soir, mais enfin, vous le savez – de démontrer qu'il était capable de fixer cet objectif dans ses priorités. Je vous rappelle que la promotion de l'égalité entre hommes et femmes est l'une des priorités du discours de législature de ce Conseil administratif. Nous sommes confrontés à un problème dont nous n'imaginions pas l'ampleur, et j'illustre mes propos du cas le plus récent que nous avons connu, l'engagement d'un directeur de l'administration.

Comme vous le savez, à titre tout à fait particulier dans ce domaine et vu le poste spécifique dont il était question, nous avons fait appel à un chasseur de têtes, c'est-à-dire à une entreprise qui a l'habitude de travailler à la sélection de dossiers. Nous avons bien entendu précisé qu'à qualités égales, nous souhaitions privilégier une candidature féminine. Nous avons reçu une cinquantaine de dossiers et j'ai le regret de vous dire qu'il n'y avait pas une seule femme parmi les candidats.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Ça ne m'étonne pas!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Cela n'étonne pas M^{me} Salerno, c'est bien, mais il faudra qu'elle nous dise ce que nous pouvons faire pour que les femmes aient l'audace de postuler une fonction de cette nature. Nous étions tous prêts, les cinq conseillers administratifs, à favoriser une candidature féminine.

Heureusement, la situation n'est pas si sombre pour l'ensemble des candidatures que nous soumettons en appel d'offres, bien au contraire! Le chiffre que vous avez relevé, Madame Moratti Jung, est en progression – pour répondre à votre question – mais ce faible chiffre est un triste record. Nous pouvons néanmoins penser qu'il ne fera qu'augmenter vu les mesures que nous prenons tous à l'intérieur de nos départements. Je crois que mon collègue Mugny l'a récemment prouvé au niveau de la direction de son département et nous l'avons démontré également pour des postes à responsabilité, en tout cas en ce qui me concerne, au sein de mon département. C'est surtout pour les postes de cadres que nous avons les plus grandes difficultés, à défaut d'établir une égalité, tout au moins à essayer d'y parvenir. Je peux vous dire en tout cas que nous y sommes non seulement sensibles mais que nous prenons des mesures pour que, à qualités égales, les candidatures féminines soient retenues. Voilà ce que nous pouvons vous dire dans l'état actuel de la situation.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous prie de bien vouloir m'excuser de prendre la parole après le

magistrat, car normalement c'est mon collègue Roman Juon qui s'exprime sur le sujet que je veux aborder. J'ai trouvé que cette réponse du Conseil administratif est vraiment très intéressante parce qu'elle nous donne une très bonne lisibilité. Ce qui m'a vraiment frappé, c'est que, sur un effectif total de 3845 personnes, on compte 42 apprentis, c'est-à-dire 22 filles et 20 garçons. J'aimerais rendre le Conseil administratif sensible, une fois de plus, à cette question. Je crois que l'effort de formation qui doit être fait par rapport aux apprentis est nettement insuffisant et j'aimerais qu'une fois pour toutes on puisse débloquer cette situation et aller de l'avant en formant davantage de jeunes. C'est ce qu'a fait le Conseil d'Etat et c'est ce que l'on pourrait attendre du Conseil administratif.

8. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 7 avril 2004, sur la pétition: «Stop aux nuisances collatérales des Fêtes de Genève» (P-56)¹.

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-56 au Conseil administratif avec la recommandation de subordonner l'octroi d'autorisations d'exploitation du domaine public à des conditions qui permettent de préserver les intérêts de la collectivité, le respect des normes usuelles en matière de bruit et d'hygiène et le domaine public, par exemple par le biais d'un système de caution. En échange de quoi, la Ville de Genève pourra fournir un concept et un coordinateur, notamment à la gestion des déchets de la manifestation.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les doléances exposées dans la pétition P-56 ont surgi à l'occasion des Fêtes de Genève 2001. Sous le terme général de «nuisances collatérales», les comportements cités en exemple (tapage nocturne, rixes, dommages à la propriété et vandalisme, trafic de stupéfiants) constituent en réalité des délits, de gravité diverse, dont la répression est du ressort de la police.

Sans négliger le fait que la présence d'agents de sécurité municipaux en uniforme (jusqu'à minuit en été) constitue un facteur dissuasif, il faut relever que

¹ «Mémorial 161^e année»: Rapport, 5547.

l'action de la Ville de Genève pour atténuer les nuisances collatérales se situe surtout en amont, dans le cadre préventif.

Rappelons que les Fêtes de Genève, à l'instar de toutes les grandes fêtes et manifestations se déroulant sur le domaine public, font l'objet, outre d'une autorisation de principe du Conseil administratif, d'une permission délivrée par le Service des agents de ville et du domaine public, ainsi que d'autorisations émises par le Département de justice, police et sécurité et le Service cantonal des autorisations et patentes.

Les différentes autorisations délivrées pour les Fêtes de Genève sont soumises à de nombreuses conditions et prennent en compte tous les aspects de la manifestation, parmi lesquels ceux mentionnés dans les conclusions du rapport sur la pétition P-56.

Par la préservation des «intérêts de la collectivité», il faut entendre tout d'abord la protection du domaine public, et singulièrement des espaces verts. Cette protection est prise en compte à différents stades de l'organisation des Fêtes de Genève.

En premier lieu, lors de la délimitation du périmètre par le Conseil administratif, en fonction des propositions du comité d'organisation: l'utilisation du quai Gustave-Ador pour les métiers forains, grâce au déplacement des bateaux, permet depuis quelques années d'éviter l'occupation du quai Wilson jusqu'à la place Châteaubriand et, par là, des dégâts aux pelouses et parterres de fleurs.

Les massifs de fleurs et plates-bandes compris dans le périmètre des fêtes sont par ailleurs systématiquement protégés par des chabouris. Enfin, la protection des végétaux fait l'objet d'un certain nombre de conditions, énumérées dans la permission émise par le Service des agents de ville et du domaine public.

Les nuisances entraînées par les Fêtes de Genève englobent également la publicité envahissante. Cette année, pour la première fois, nous avons demandé et obtenu, préalablement à la délivrance de la permission formelle, un plan détaillé des procédés de réclame, que ce soit pour les fêtes ou la Lake Parade.

Les publicités en faveur des sponsors des fêtes qui ont finalement été posées ont donc suivi les directives édictées préalablement par le département des sports et de la sécurité, ce qui a permis d'éviter, à quelques mineures exceptions près, les débordements constatés en 2003.

En ce qui concerne le bruit, il faut relever tout d'abord que les horaires des animations et des spectacles (ainsi que d'exploitation des métiers forains) sont fixés avec précision pour chaque jour par le Service des autorisations et patentes. Le comité d'organisation des Fêtes de Genève est responsable du respect de ces horaires.

C'est le Département de justice, police et sécurité qui fixe pour sa part les seuils sonores autorisés, en application de l'ordonnance fédérale son et laser (RS 814.49). Le groupe transport et environnement de la gendarmerie, ainsi que des équipes mandatées par les organisateurs des fêtes procèdent à des contrôles réguliers des émissions sonores et interviennent en cas d'abus.

Une autre préoccupation des pétitionnaires visait les problèmes liés à l'hygiène et à la propreté.

Une manifestation de l'importance des Fêtes de Genève génère par définition un énorme travail de nettoyage et de traitement des déchets, qui peut toutefois être partiellement facilité par l'organisation d'un tri sélectif.

Ces tâches sont assurées par le Service levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public (ci-après Service levée et nettoyage), dépendant de la Division de la voirie de la Ville de Genève, en collaboration avec le comité d'organisation des Fêtes de Genève et font l'objet de multiples séances préparatoires. A titre d'exemple, les Fêtes de Genève 2004 ont généré environ 225 tonnes de déchets (dont 20 ont pu être recyclées), qui ont nécessité l'intervention de 75 personnes et 33 véhicules.

Un tri sélectif a été mis en place par le Service levée et nettoyage en 2004, sous la forme de 35 tours de tri de 4 à 5 conteneurs chacune. A noter que tout organisateur d'une manifestation de quelque importance sur le domaine public doit s'engager à suivre et faire respecter les directives concernant le tri sélectif, émises par le Service levée et nettoyage.

Relevons à ce propos que, depuis 2003, la Ville de Genève demande pour ce type de manifestation que soit utilisée de la vaisselle biodégradable, directive qui a été suivie cette année à 90% environ par les exploitants des différents stands.

Un autre aspect de l'hygiène réside dans la mise à la disposition du public d'un nombre de toilettes suffisant. A cet égard, la Voirie de la Ville de Genève fait un effort considérable, chaque année plus important. Ainsi, en 2004, 23 unités de W.-C. portatifs, chimiques ou branchés sur les réseaux, ont été mises en place par l'intermédiaire du Service logistique et technique dépendant de la Division de la voirie.

Dans le sens des conclusions du rapport sur la pétition P-56, il faut encore relever que les Fêtes de Genève font l'objet d'un système de garanties bancaires, destinées à couvrir les éventuels dégâts causés au domaine public:

- une garantie de paiement de 50 000 francs du comité d'organisation en faveur de la Ville de Genève;
- une garantie de paiement de 35 000 francs des organisateurs de la Lake Parade en faveur du comité d'organisation des Fêtes de Genève;

- des cautions versées par les forains au comité d'organisation des Fêtes de Genève, destinées à couvrir les éventuels dégâts aux pelouses.

Les documents relatifs à ces garanties doivent être transmis au Service des agents de ville et du domaine public préalablement à la délivrance de la permission formelle.

Les conclusions du rapport proposent, enfin, la fourniture par la Ville d'un concept et d'un coordinateur, notamment à la gestion des déchets de la manifestation.

Ces prestations sont en réalité d'ores et déjà assurées par le Service levée et nettoyage pour les manifestations importantes, que ce soit par le biais des directives concernant le tri sélectif (et notamment l'obligation d'utiliser de la vaisselle biodégradable), la mise en place, définie lors de séances préparatoires, de dispositifs de récupération des déchets et la mobilisation d'équipes complètes de la Voirie au cours de la manifestation sous la direction de deux coordinateurs, responsables respectivement de la propreté et du tri des déchets.

Rappelons que le respect de ces règles constitue l'une des conditions de la délivrance de la permission par les soins du Service des agents de ville et du domaine public.

Il apparaît ainsi que, grâce aux mesures, chaque année plus efficaces, prises par la Ville de Genève, les nuisances collatérales entraînées par les grandes manifestations organisées sur le domaine public, et en particulier les Fêtes de Genève, ont pu être réduites, notamment depuis 2001, année où la pétition P-56 a été adressée aux autorités.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
André Hediger

M. Damien Sidler (Ve). J'aimerais vous rappeler la motion M-275, que nous avons cosignée, intitulée «Marchons avec Genève Tourisme». Elle proposait effectivement d'aller dans le sens de Genève Tourisme et, notamment, d'octroyer une subvention à cet organisme pour autant qu'il respecte quelques conditions par rapport à la Ville de Genève. Je vois que les pétitionnaires demandent la même chose: subordonner l'octroi d'autorisations à des conditions bien précises stipulées dans la pétition. Je constate avec étonnement que la Ville de Genève, année après année, Fêtes de Genève après Fêtes de Genève, met en place des mesures pour répondre aux nuisances et dégâts collatéraux mentionnés par les pétitionnaires. Pourtant, on en fait chaque année plus, que ce soit pour la remise

en état des espaces verts, des parcs, que ce soit pour l'évacuation des déchets et la prévention de toutes les autres nuisances occasionnées par ces fêtes au niveau de la municipalité genevoise.

On remarque, finalement, que l'on ne sait pas très bien qui tient la barre. Genève Tourisme propose de nouvelles choses qui vont engendrer d'autres problèmes et la Ville doit trouver des solutions pour parer à ces problèmes. Il se trouve que nous n'avons aucune transparence concernant les coûts que cela implique pour notre municipalité, mais la seule chose dont nous sommes sûrs, c'est qu'ils augmentent chaque année. J'ai déposé une question écrite, mais, malheureusement, M. Tornare n'étant pas présent, il ne pourra pas nous dire où elle se trouve. J'aurais aimé savoir combien nous coûte, chaque année, la restauration des parcs et des pelouses après les Fêtes de Genève, ce qui est réellement payé par Genève Tourisme et ce qui est une subvention cachée à cette organisation. Je pense qu'on peut en faire autant dans d'autres domaines, ce qui permettra de dégager le coût réel de cette manifestation pour la Ville ou la subvention cachée de la Ville, ce qui sera intéressant.

J'imagine, Monsieur le président, que nous aurons l'occasion d'en reparler lors du débat budgétaire de samedi. Je m'étonne quand même que la Ville de Genève coure après cette organisation et lui passe finalement tous ses caprices au lieu de fixer des conditions claires, comme ce plénum et les pétitionnaires l'ont déjà demandé au Conseil administratif.

M. René Winet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est vrai que cette réponse vient un peu tard, mais elle est néanmoins très satisfaisante. La pétition a été déposée en 2001, à une époque où les Fêtes de Genève étaient organisées par un comité indépendant de l'office du tourisme et, comme vous le savez, depuis 2003, c'est ce même office du tourisme, Genève Tourisme, qui les gère directement par le biais de son nouveau département des manifestations locales.

Pour la petite histoire, en 2003, quand les fêtes sont passées directement sous la responsabilité de Genève Tourisme, M. Bryand se trouvait être le président du comité d'organisation des Fêtes de Genève. En 2004, il a été remplacé par le nouveau directeur de ce département. A la lecture de la réponse que nous avons reçue du Conseil administratif, nous avons constaté que des nuisances telles que le placement de la publicité, le bruit, tous ces problèmes mentionnés par les pétitionnaires, ont trouvé un début de solution. Nous avons aussi fait des efforts énormes avec la vaisselle biodégradable. Nous étions très axés sur ces améliorations et je crois que nous n'en avons pas terminé, pour que les Fêtes de Genève soient belles et réussies dans le futur.

Bien sûr, nous avons besoin de la Ville pour l'organisation, ce n'est pas possible autrement, et je crois que la collaboration entre la municipalité et le comité des Fêtes de Genève est assez bonne. De nombreuses séances ont lieu, comme pour la Fête de la musique notamment, puisque la Ville met sur pied d'autres manifestations qui ont leur coût. Il est clair que le comité des Fêtes de Genève et Genève Tourisme ne peuvent pas mener cette organisation à bien et en garantir la réussite sans l'appui de la Ville de Genève.

J'aimerais dire que j'espère que ce parlement honorera, lors du débat sur le budget de samedi, tous les efforts de la direction du comité des Fêtes de Genève en votant un soutien de 200 000 francs pour Genève Tourisme. Je vous en remercie d'avance.

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre Maudet, du 12 mai 2004, intitulée: «Coût de la commémoration des Accords de Genève de 1954» (QE-144)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Combien a coûté à la Ville de Genève la commémoration des Accords de Genève de 1954 (comptes détaillés demandés: colloque, annonces de presse, livre commémoratif, mandats et honoraires, etc.)?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a décidé de commémorer le cinquantième anniversaire des Accords de Genève, qui ont mis fin à la guerre entre la France et l'Indochine, en publiant un ouvrage relié, dont chaque conseiller municipal a reçu un exemplaire, et en organisant un colloque.

Cette opération a permis de rappeler le rôle de paix de notre ville et de souligner l'avènement d'une ère nouvelle dans les relations internationales basée sur la décolonisation et la coopération au développement.

La Ville de Genève a eu la chance d'accueillir des intervenants de marque tels que, notamment, l'ambassadeur Stéphane Hessel, ancien membre du cabinet de Pierre Mendès France, M. Jean Lacouture, journaliste-écrivain, M. Sergeï

¹ «Mémorial 161^e année»: Annonce, 6624.

Ordzhonikidze, directeur de l'office des Nations Unies à Genève, M. Tristan Mendès France, petit-fils de l'homme d'Etat, M. Walter Fust, directeur de la Direction du développement et de la coopération du Département fédéral des affaires étrangères, des professeurs d'université.

Le Conseil administratif se devait de recevoir ses hôtes dignement, afin de leur faire honneur. Leurs frais de transport, d'hébergement et de repas ont donc été pris en charge par la Ville.

La rédaction de l'ouvrage et sa publication ont été confiées à des professionnels. Enfin, deux films traitant de la problématique ont été projetés au CAC Voltaire.

En tout, cette opération a coûté 98 756,65 francs, dont 42 539,85 francs pour le colloque (location de salle et d'équipement technique, interprétation, transport, hébergement des conférenciers, frais d'annonces, repas et réception, etc.), 860 francs pour la projection des deux films et le reste pour la rédaction, la couverture et la publication du livre, dont la Ville a reçu 600 exemplaires pour être distribués comme don d'honneur.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Jean Erhardt

Le maire:

Pierre Muller

M. Pierre Maudet (R). Brièvement, Monsieur le président, je voulais remercier le Conseil administratif de sa réponse rendue dans les délais et apportée par la voix du maire, M. Muller, sur cette question qui consistait à connaître le coût de la commémoration des Accords de Genève de 1954. Je relève que, dans cette réponse que j'espérais un peu plus détaillée, on nous dit sans nous le dire, puisqu'il faut en faire une déduction par calcul, que le montant du livre réalisé par M. Mettan – ce qui posait problème à l'époque – s'élève à 55 000 francs, réalisation comprise. Je trouve, pour ma part, ce coût excessif.

Le point sur lequel je voulais faire une remarque, Monsieur le président, c'est que je m'étonne de voir dans la même séance plénière – on en a parlé hier soir – une demande formelle pour un crédit extraordinaire, dont le montant est important, pour ce forum sur l'eau. Pour un crédit extraordinaire sensiblement important lui aussi, en l'occurrence 98 000 francs – puisque c'est le chiffre global que l'on m'a donné pour cette opération de célébration des Accords de Genève – donc quasiment 100 000 francs, on ne passe pas par le Conseil municipal. Alors, je me pose quand même la question de savoir comment le Conseil administratif répartit ce type de manifestations lorsqu'il souhaite, pour de justes ou de moins justes motifs de mon point de vue, organiser une cérémonie à l'occasion d'une célébra-

tion ou d'une commémoration quelconque, et dans quelle mesure il passe par le Conseil municipal dans certains cas et pas dans d'autres... Je m'étonne de voir, encore une fois, dans la même séance plénière, à un jour d'intervalle, qu'on nous demande, d'une part, 150 000 francs pour un crédit spécial et que, d'autre part, on nous annonce qu'on s'est permis de dépenser 100 000 francs sur des fonds sans doute octroyés dans le cadre du budget mais qui font quand même l'objet d'une opération spécifique.

Je serais ravi d'entendre le Conseil administratif sur ce point précis des critères quant aux commémorations et à l'argent investi à ce sujet.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Nous allons vous rassurer tout de suite, Monsieur Maudet, parce que vous avez comparé deux choses qui ne sont pas comparables. Le crédit qui vous a été soumis concernant le Forum alternatif mondial de l'eau est une subvention proposée au Conseil municipal dans le cadre d'un forum organisé par une association dont la Ville de Genève n'est pas du tout partie prenante. Elle pourrait, le cas échéant, être un des partenaires, ou tout simplement un invité ou un participant, mais en aucun cas l'organisatrice d'un tel forum. Les Accords de Genève, Monsieur Maudet, c'est précisément une manifestation que la municipalité a souhaité honorer étant donné le rôle que notre Ville a joué à l'époque, rôle de paix, de dialogue, de négociation dont nous sommes toujours fiers. Et c'est parce que nous avons non seulement initié ce processus mais souhaité également le favoriser, tant avec nos amis Français qu'avec nos amis Vietnamiens, qu'il était logique de prendre en compte les frais découlant de cette dépense dans le cadre du budget du Service des relations extérieures – sinon il faudra m'expliquer à quoi un tel service est censé servir.

Voilà la réponse à votre première question. Maintenant, concernant votre remarque ironique à propos de la rémunération d'un historien, en l'occurrence votre ancien collègue M. Mettan, j'observe que les rémunérations des historiens vous étonnent moins lorsqu'ils sont radicaux! Je n'ai cité personne, bien entendu, car on ne va pas en parler tous les soirs, cela pourrait confiner à l'obsession. Mais je remarque quand même que vous êtes moins regardant à ce niveau-là quand l'historien est plutôt radical que démocrate-chrétien. Pour notre part, nous avons été pleinement satisfaits des prestations de l'historien en question, indépendamment de son étiquette démocrate-chrétienne, Monsieur Pattaroni, ou peut-être à cause de cela, mais, en tout cas, on le jugeait non pas sur sa couleur politique, mais sur le travail professionnel qui lui était demandé. Si vous ne l'avez pas lu, je vous invite, Monsieur Maudet, à prendre connaissance de cet ouvrage et je suis sûr que, tout comme nous et tout comme celles et ceux qui l'ont consulté, vous serez intéressé par l'important travail d'historien qui a été fait. Ce livre fournit un certain nombre d'anecdotes, voire de souvenirs de l'histoire de notre République

et, surtout, du rôle qu'elle a tenu et que nous sommes toujours fiers de rappeler. Cela étant dit, le coût total de cette opération n'est finalement pas si important que cela compte tenu du bénéfice qu'on a pu en retirer.

M. Pierre Maudet (R). Je ne pouvais évidemment pas laisser passer la remarque sur les historiens radicaux, démocrates-chrétiens ou autres... Il faudra encore me citer une liste exhaustive des historiens radicaux qui ont bénéficié des largesses de la Ville au cours de ces dernières années.

Pour ma part, je vous confirme que j'ai lu ce livre, que je l'ai trouvé bon. On me l'a même dédié, voyez-vous, ce qui est la moindre des choses compte tenu du prix que cela a coûté à la Ville. Je ne voulais quand même pas manquer de souligner le montant important – car je maintiens qu'il est important, et c'est mon point de vue – alloué à ce livre, plus de la moitié des 100 000 francs consacrés à cette opération, en regard du reste attribué au colloque lui-même.

Le président. Merci, Monsieur Maudet, ce point est clos. M. le conseiller administratif Mugny me demande, puisqu'il sera absent ce soir, comme il l'a annoncé hier, que l'interpellation I-121, qui figure à notre ordre du jour, soit traitée immédiatement, puisqu'elle le concerne probablement. Je propose, pour faciliter notre travail, que nous acceptions cette modification légère de notre ordre du jour.

10. Interpellation de M^{me} Claudine Gachet: «Musée de l'horlogerie: quo vadis?» (I-121)¹.

M^{me} Claudine Gachet (R). Mesdames et Messieurs, depuis son cambriolage en novembre 2002, le Musée de l'horlogerie est resté fermé. Selon les exigences de sécurité des assurances, des gardes privés ont été choisis pour la surveillance, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, du reste des collections. Savez-vous que cela nous a coûté 55 000 francs par mois et, si je sais encore compter, quelque chose comme 1 320 000 francs à ce jour?

Comment peut-on accepter de gaspiller à ce point les deniers publics? Comment n'a-t-on pas trouvé d'autres solutions, comme le coffre-fort du port franc ou

¹ Annoncée, 1696.

une banque de la place, qui auraient pu faire l'affaire à moindre coût, cela conformément aux exigences de sécurité des assurances? Comment peut-on laisser un musée fermé aussi longtemps – deux ans – sans trouver des solutions d'expositions provisoires? Ce ne sont pas les musées qui manquent à Genève.

Le groupe radical demande que le citoyen suisse puisse avoir accès à ces collections en organisant au plus vite une exposition sur les montres restantes. Nous demandons également que cesse le gaspi de notre argent et nous voulons être informés de la date de réouverture et des mesures prises pour remettre ce musée en activité.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je vais essayer d'être plus précis, mais, comme vous le savez, on n'a pas forcément le dossier sous la main pour une interpellation, parce qu'on ne connaît pas les questions à l'avance. Par conséquent, si vous le permettez, je vous donnerai ultérieurement un ou deux renseignements par écrit. Je me permets d'ailleurs de remercier le président, qui a glissé ce point avant la pause de 19 h.

Tout d'abord, à la suite du cambriolage du Musée de l'horlogerie, il est vrai qu'il y a des gardes armés vingt-quatre heures sur vingt-quatre, je l'avais dit, je crois, à la commission des finances et à celle de la culture, parce que les assurances exigeaient un garde armé à plein temps. Cela représente en fait trois gardes, si on tient compte du tournus et des week-ends. A mon souvenir, Madame Gachet – mais là, je ne veux pas dire de bêtises, je vous donnerai le chiffre par écrit – il ne s'agit pas de 55 000 francs par mois, mais plutôt de 25 000 à 30 000 francs. Cela reste à confirmer, mais c'est de toute manière énorme, même si on réduit de moitié le montant que vous avez cité.

Ensuite, nous avons décidé de mettre les objets restants dans un coffre. Or, vous l'avez peut-être noté – je compare volontairement avec le Musée d'ethnographie, où il n'y avait pas d'œuvres d'une telle valeur – des mois ont été nécessaires pour répertorier, emballer et déplacer l'ensemble des collections de ce musée, certaines pièces étant gravement abîmées et d'autres endommagées par l'usure. Vous savez qu'elles étaient stockées auparavant dans le musée et qu'on les a déplacées, mais pour ce faire, il a fallu les prendre une à une, les répertorier, les photographier, les noter, les fichier, pour les retrouver plus tard.

C'est sur cette période-là, Madame Gachet, qu'on aurait pu réaliser une économie. Je dirais que la responsabilité – si responsabilité il y a – est un peu atténuée par le fait que la conservatrice du Musée de l'horlogerie – que je ne mets pas du tout en cause ce soir – a été passablement ébranlée par le double cambriolage. Elle a d'ailleurs pris sa retraite de manière anticipée, prématurée même, parce qu'elle ne se voyait plus continuer à travailler dans ce musée. Elle avait participé

à la réalisation d'un certain nombre de collections ainsi qu'à la recherche d'objets pour les compléter, et une partie des objets qu'elle avait elle-même trouvés avaient disparu. C'est vous dire qu'il y avait aussi un facteur psychologique qu'on a certainement un peu mal géré à ce moment-là, je le répète. On aurait pu réduire la durée de tout ce travail, mais il a tout de même fallu nommer une nouvelle conservatrice – maintenant entrée en fonction – ce qui a pris du temps. Cela explique ce petit décalage.

A ce jour, ces pièces sont dans un coffre-fort, mais leur déplacement a engendré un coût de transport – avec gardes armés, gros camions, policiers dans tout le parc – qui figure dans les comptes. Comme vous le savez, le Musée de l'horlogerie est juste à côté de mon bureau et je voyais donc tout ce dispositif assez impressionnant en arrivant le matin. Les policiers, qui ne me connaissaient pas, m'obligeaient à faire un détour pour gagner mon lieu de travail! Le déménagement s'est fait par étapes et a pris plusieurs jours. Il fallait chaque fois prendre une partie des collections, les amener au coffre-fort – qui était plutôt une chambre forte. Imaginez, il fallait les classer, les ressortir, les remettre dans le camion, et ainsi de suite... C'est donc une opération qui a duré plus de deux mois. Je dis cela pour vous donner des informations et vous montrer que ce n'était pas si simple et qu'il ne s'agissait pas de dire simplement: «Il suffit de...» Souvent, les choses sont plus complexes mais, enfin, les collections sont désormais entièrement déplacées.

En ce qui concerne l'avenir de ce musée, le crédit d'étude (PR-347) est entre les mains de la commission des travaux et, si j'ai bien compris, les demandes d'audition sont nombreuses. Il n'y a aucun reproche de ma part à l'égard de la commission des travaux. Elle fait son travail, elle prend son temps, mais, pendant ce temps-là, on ne rouvre pas le musée. Élément supplémentaire que j'aurais dû mentionner précédemment, Madame Gachet, les négociations avec les assurances ont été très longues avant que les services de M. Ferrazino puissent travailler concrètement sur le projet qui vous est soumis et sur les conditions de sécurité exigées pour la réouverture de ce musée. Fallait-il un coffre-fort en sous-sol ou sous les toits? Comment fallait-il aménager? Finalement, c'est un peu la version la plus lourde qui nous a été imposée. M. Ferrazino s'en souvient, nous avons fini par nous demander si nous n'allions pas faire de l'autoassurance; même si la maison était renforcée pour éviter ces travaux importants, nous avons considéré, au vu de ce que nous avons payé toutes ces années et de ce que nous avons encaissé, que nous étions plutôt gagnants.

Tout cela pour vous dire, Mesdames et Messieurs, que l'étape dont nous sommes responsables est en quelque sorte terminée. La suite vous appartient: c'est à vous de voter les différents crédits pour que le musée puisse ouvrir à nouveau. Si j'ai bonne mémoire, vous m'avez posé une question sur les expositions. Rassurez-vous, un grand travail a été fait lors de cette récolte de renseignements sur les collections dont nous disposons encore et que nous avons déplacées. Une

présentation des plus beaux objets qui sont encore dans nos collections de l'horlogerie sera proposée au public au printemps prochain – je n'ai plus en tête si c'est au mois de mai ou de juin – au Musée d'art et d'histoire. Je précise encore que nous avons lancé depuis deux ans un appel aux horlogers genevois pour qu'ils fassent des dons de temps à autre pour réalimenter les fonds de la Ville de Genève. Cet appel a été entendu et un certain nombre d'objets nous ont été donnés.

Voilà, j'espère avoir répondu le plus complètement possible à votre question, Madame Gachet. C'est vrai, on aurait peut-être pu réduire un peu ces dépenses.

M^{me} Claudine Gachet (R). L'humilité dont fait preuve le magistrat est tout à son honneur, mais cela ne remplacera pas l'argent gaspillé. Je me pose la question suivante: lorsqu'il y a des situations exceptionnelles, comment se fait-il qu'on attende deux ans pour prendre les choses en main? A l'avenir, je souhaiterais que l'on soit un peu plus vif pour agir.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Vous m'excuserez tout de même, Madame Gachet, je n'étais pas élu il y a deux ans. Je suis arrivé le 1^{er} juin 2003, en plein G8, et je n'ai peut-être pas foncé le premier jour sur le dossier du Musée de l'horlogerie, je vous l'accorde volontiers. J'ai commencé à m'y intéresser au mois d'août, cela fait donc un peu plus d'une année, une année pendant laquelle nous avons tout réuni, déménagé, loué les coffres-forts... A partir de ce moment-là, j'ai le sentiment que les choses sont allées relativement vite. Je suis difficilement responsable de ce qui s'est passé avant mon élection, mais, vous avez raison, nous assumons ce qui s'est fait avant nous, dirais-je, dans la continuité de l'exercice du pouvoir.

L'interpellation est close.

11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roberto Broggin, du 12 mai 2004, intitulée: «Quartier des Grottes et circulation: quelles mesures?» (QE-147)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le 20 juin 2003, le Conseil administratif répondait par écrit et sous la signature de M. André Hediger aux conclusions votées par le Conseil municipal concernant la pétition P-69 et qui demandaient notamment d'appliquer les règlements en matière de circulation et de stationnement, d'aménager en urgence et sobrement les voies de circulation et d'étudier ultérieurement un aménagement harmonieux.

En date du 28 avril 2004, à l'occasion de son point de presse hebdomadaire, le Conseil d'Etat informe qu'il «a écrit au Conseil administratif de la Ville de Genève pour lui rappeler qu'une large part des mesures susceptibles d'apporter les améliorations nécessaires dans ce secteur relève de la compétence de la Ville en sa qualité de propriétaire des routes concernées.

»Le Conseil d'Etat laisse donc le soin au Conseil administratif d'examiner les pistes à explorer, puis à approfondir, en vue de dissuader les flux de transit, d'une part, et de modérer la vitesse, d'autre part, à l'appui de mesures d'aménagement adéquates dans le secteur considéré. Les aspects liés aux prescriptions de sécurité routière devront bien évidemment être respectés.»

Constatant que des voitures sont toujours mal garées, et ce même sur le trottoir devant le poste des agents de ville, que les excès de vitesse perdurent, que le quartier est toujours utilisé comme raccourci ou comme espace de stationnement, afin de «courber» les garages souterrains payants avoisinants, cela essentiellement le soir en fin de semaine, et qu'aucune mesure n'a été prise, je prie le Conseil administratif de répondre aux questions suivantes:

- un programme de mesures susceptibles d'apporter des améliorations, accompagné des demandes d'autorisations nécessaires y afférentes, a-t-il été déposé à l'Office des transports et de la circulation et, subsidiairement, au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement?
- pourquoi y a-t-il toujours autant de voitures mal garées, notamment le soir en fin de semaine, dans le quartier des Grottes?
- le Conseil administratif a-t-il pris des mesures urgentes (pose de bacs, bordures provisoires, panneaux d'information, végétalisation à l'entrée des rues en zone 30 km/h, ainsi que cela a été voté par le Conseil municipal le 12 février 2003 (proposition PR-172), etc.?

¹ «Mémorial 161^e année»: Annoncée, 6624.

- qu'en est-il du crédit d'étude mentionné dans la réponse du Conseil administratif du 20 juin 2003?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Suite aux doléances des habitants du quartier des Grottes, la circulation dans ce quartier fait, depuis juin 2003, l'objet d'une surveillance accrue de la part du Service des agents de ville et du domaine public.

Près de 5500 amendes d'ordre ont ainsi été infligées par ce service entre juin 2003 et juin 2004, dont 336 en fin de semaine (voir graphiques ci-joints). Ces contrôles ont déjà permis de faire diminuer le stationnement illicite, notamment le soir en début de semaine.

La situation reste effectivement encore peu satisfaisante en fin de semaine. Les Grottes étant un quartier très animé (restaurants, bistrots, événements en tout genre), elles drainent un grand nombre de personnes qui, faute de trouver des places de stationnement en quantité suffisante, se garent là où elles le peuvent (notamment sur les trottoirs).

D'autres mesures sont également envisagées par la Ville de Genève parallèlement au contrôle du stationnement. Les services du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie ont opté pour une action à court terme, concrétisée par la pose de potelets dans les rues les plus exposées. Les travaux devraient pouvoir être réalisés au début de l'année 2005.

Conjuguées aux mesures envisagées par l'Etat (amélioration de la signalisation routière), les actions entreprises par la Ville de Genève devraient faire diminuer sensiblement le stationnement sauvage et le flux de transit dans le quartier des Grottes.

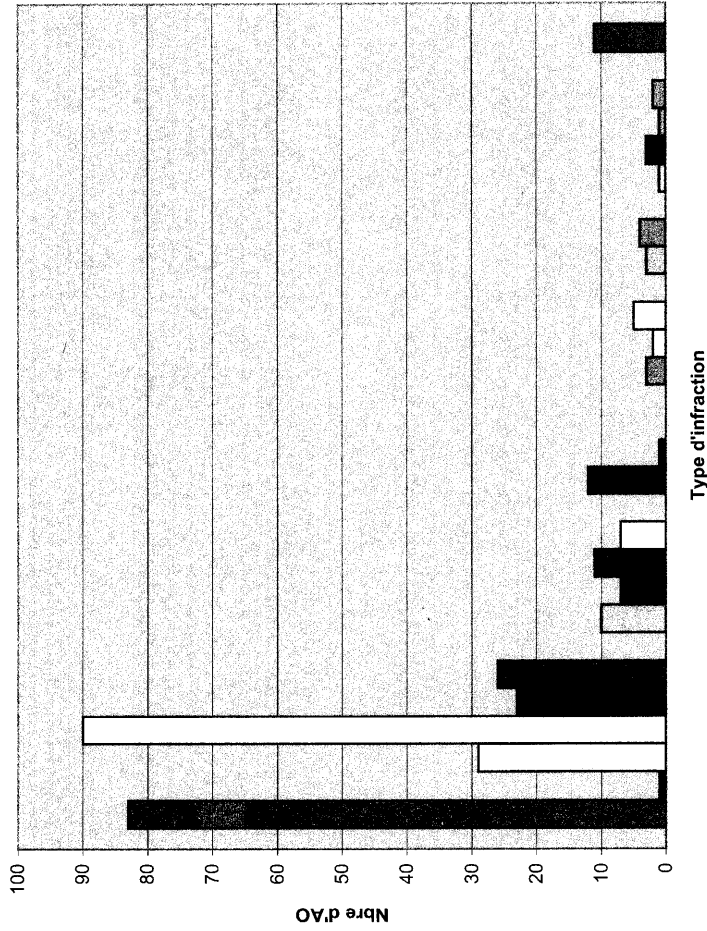
Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
André Hediger

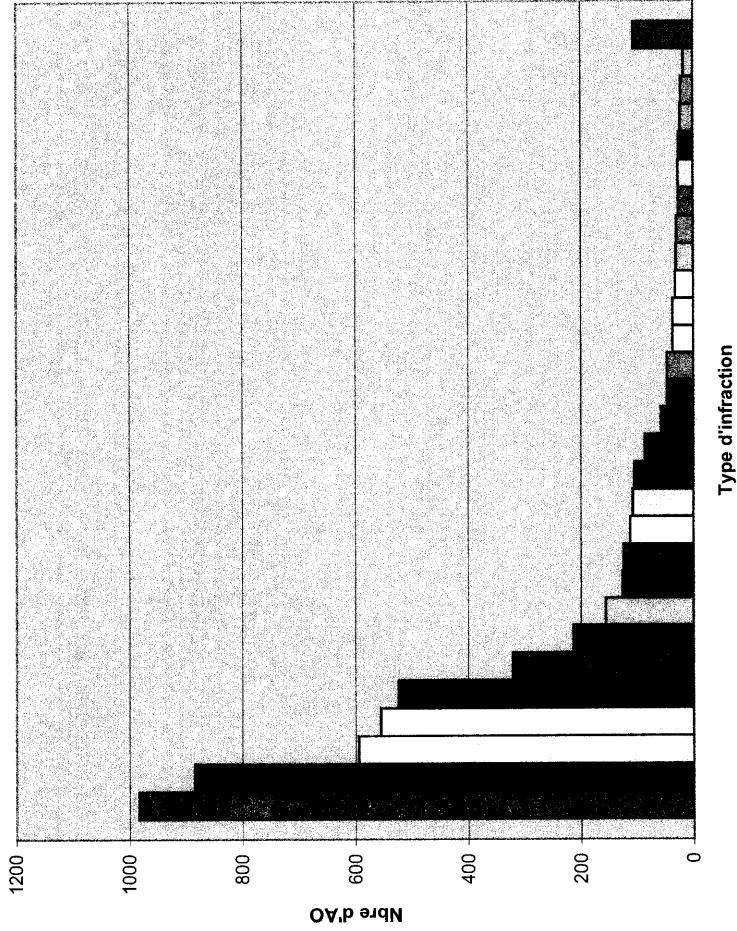
Annexes mentionnées

AO infligées par le Service des Agents de Ville et du Domaine Public dans le quartier des Grottes de juin 2003 à juin 2004 (seulement samedi)



- Ne pas placer ticket de stat. Derr. Pare-brise
- dépasser durée stat. De 2 h au plus
- macaron ZB échu/ ne pas placer le disque
- stationner sur trottoir moins de 1,5 m pr piéton
- ne pas enclencher parcomètre
- stationner hors des cases - 2h
- dépasser durée stat. De 4-10 h
- stationner sur trottoir si 1,5 m pr piéton
- Indiquer heure d'arrivée fausse sur le disque
- stationner sur case interdite parcoure-2h
- ne pas observer "accès interdit"
- non observ. "interdiction de circuler"
- stationner à endroit interdit au stat. -2h
- dépasser durée de stat. De 2-4h
- changer heure d'arrivée sans quitter place
- stat. sur ligne interdisant le stat. -2h
- stat. sur bande cyclable
- stat. case non dest. aux véh. (dimens.) -2h
- stat. à une intersection
- stat. sur case interdite au parcoure 4-10h
- stat. sur ligne interdisant l'arrêt
- stat. sur tronçon de présealction -60 min,
- stat. avant pass. piét. s/ligne interdi. l'arrêt
- stat. avant intersection à - de 5m
- s'arrêter sur ligne en zigzag
- stat. après intersection à - de 5m
- stat. à endroit interdit à l'arrêt. signalé
- stat. sur trottoir contigu à arrêt transp. pub.
- reste des infractions

AO infligées par le Service des Agents de Ville et du Domaine Public dans le quartier des Grottes de juin 2003 à juin 2004



- Ne pas placer ticket de stat. derr. pare-brise
- dépasser durée stat. de 2 h au plus
- macaron ZB échu/ ne pas placer le disque
- stationner sur trottoir moins de 1.5 m pr piéton
- ne pas enclencher parcomètre
- stationner hors des cases - 2h
- dépasser durée stat. de 4-10 h
- stationner sur trottoir si 1.5 m pr piéton, 2h
- indiquer heure d'arrivée fausse sur le disque
- stationner sur case interdite parcage -2h
- ne pas observer "accès interdit"
- non observ. "interdiction de circuler"
- stationner à endroit interdit au stat. -2h
- dépasser durée de stat. de 2-4h
- changer heure d'arrivée sans quitter place
- stat. sur ligne interdisant le stat. -2h
- stat. sur bande cyclable
- stat. case non dest. aux véh. (dimens.) -2h
- stat. à une intersection
- stat. sur case interdite au parcage 4-10h
- stat. sur ligne interdisant l'arrêt
- stat. sur tronçon de présélection -60 min,
- stat. avant pass. piét. s'illigne interdi. l'arrêt
- stat. avant intersection à - de 5m
- s'arrêter sur ligne en zigzag
- stat. après intersection à - de 5m
- stat. à endroit interdit à l'arrêt, signalé
- stat. sur trottoir contigu à arrêt transp. pub.
- reste des infractions

M. Roberto Broggini (Ve). Le Conseil administratif, par la voix de M. Hediger, donne une réponse partielle à un train de questions que je posais concernant le quartier des Grottes et la circulation. Vous savez que nous avons été saisis de la pétition P-69, que nous avons traitée au sein de ce Conseil municipal en 2003, et que le Grand Conseil avait été saisi de la même pétition, – la pétition P 1402 pour le Grand Conseil. Les conclusions acceptées par ce Conseil demandaient des mesures afin d'empêcher le transit, le stationnement sur les trottoirs, et différentes mesures relatives à la circulation dans ce quartier, certains points restant à régler.

C'est pour cela que je posais la question de savoir si les demandes d'autorisations avaient été déposées auprès de l'Office des transports et de la circulation, éventuellement auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, afin de changer les accès, les marquages et les portes d'entrée de cette zone 30 km/h qu'est le quartier des Grottes. A cette question, M. Hediger ne répond pas. A la question de savoir pourquoi il y a toujours autant de voitures mal garées, on me répond par des graphiques. On sait qu'un certain nombre d'amendes sont délivrées, mais on agit par la répression et non pas par des aménagements tels que je les demandais, pose de bacs, bordures provisoires, panneaux d'information, végétalisation à l'entrée des rues de la zone 30 km/h, comme cela avait été voté par le Conseil municipal le 12 février 2003 dans le cadre de la proposition PR-172. On nous répond que des potelets seront peut-être posés en 2005 et que la signalisation sera améliorée, mais nous savons bien que ces mesures ne sont pas suffisantes.

Le Conseil d'Etat a écrit au Conseil administratif en date du 28 avril 2004 pour lui rappeler que la Ville de Genève est propriétaire de ces rues et que c'est donc «au Conseil administratif d'examiner les pistes à explorer, puis à approfondir, en vue de dissuader les flux de transit, d'une part, et de modérer la vitesse, d'autre part, à l'appui des mesures d'aménagement adéquates dans le secteur considéré». A ce rappel mentionné dans ma question écrite, on répond par un graphique indiquant le nombre d'amendes d'ordre infligées le samedi soir, de juin 2003 à juin 2004. Nous ne demandons pas une statistique, mais des mesures effectives et efficaces, avec des poses de chicanes, des trottoirs traversants, des potelets, notamment, qui permettent de libérer les trottoirs et qui empêchent le stationnement et le transit dans ce quartier.

On ne nous répond pas sur cette question, qui fait suite à une pétition des habitants du quartier des Grottes, qui déplorent cet état de fait depuis suffisamment longtemps. Il semble, visiblement, qu'on ne travaille pas sur ce dossier, alors que les gens demandent depuis des années des mesures simples et efficaces. Pas besoin de faire du dur, du «tout droit», du solide qui dure cinquante ans, comme on en a l'habitude... J'aimerais bien que le Conseil administratif trouve

des solutions immédiates à l'envahissement de ce quartier situé dans l'hyper-centre, notamment le vendredi soir et le samedi soir, alors que plusieurs parkings restent vides aux alentours.

Je vous remercie, Messieurs les conseillers administratifs, de prêter attention à cette problématique soulevée par les habitants du quartier des Grottes et relayée par ce Conseil municipal.

12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M^{me} Vera Figurek, du 13 septembre 2004, intitulée: «Budget alloué à la création indépendante» (QE-164)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Etant donné que le budget alloué à la création indépendante a été diminué de moitié par les députés, lors d'une séance réunissant le Grand Conseil, j'aurais aimé avoir quelques informations à ce sujet. Cette décision cantonale aura-t-elle des retombées sur la politique culturelle en Ville de Genève et comment vous positionnez-vous face à cet état de fait?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La procédure d'élaboration du budget 2004 de l'Etat a été particulière. Adopté tard dans l'année par le Grand Conseil, ce budget se caractérise par des coupes diverses et, notamment, par la réduction de moitié d'une ligne budgétaire dépendant du Département de l'instruction publique et affectée à la création indépendante. Divers secteurs d'expression et pratiques artistiques sont concernés.

La «création indépendante», à Genève, représente un grand nombre d'artistes, de techniciens et d'autres personnes actives dans des domaines très divers, généralement au travers d'associations, et œuvrant dans des conditions très variables mais souvent précaires. Son abondance témoigne de la vitalité de notre ville et de notre canton. Quelles que soient ses qualités et ses lacunes, la mettre en péril, c'est d'abord réduire la diversité des expressions et donc, à terme, fragiliser le débat démocratique.

¹ Annoncée, 1697.

Les acteurs culturels ont réagi fortement à cette coupe. Une pétition, forte de plus de 21 000 signatures, a été remise au Grand Conseil. Un soutien aussi important témoigne de la vigueur de la réaction et de l'attachement des publics à une offre culturelle variée. C'est un message qui s'adresse à toutes les instances politiques, mais aussi à l'ensemble des institutions culturelles.

Au moment même où il adoptait cette mesure budgétaire, le Grand Conseil approuvait le principe de la Conférence culturelle genevoise. Cette coïncidence est paradoxale. Elle incite à penser que le parlement cantonal s'interroge sur les rôles respectifs de la Ville et des communes, d'une part, et de l'Etat, d'autre part, dans le soutien à la vie culturelle.

S'il semble que le Département de l'instruction publique a pu faire inscrire un rétablissement partiel de cette ligne budgétaire au projet de budget 2005 de l'Etat, il convient cependant d'être attentif à l'évolution que cette coupe pourrait annoncer. En effet, elle semble s'inscrire dans une politique qui verrait le Canton se désengager de certains domaines afin de reporter des charges sur les communes. Et la Ville ne peut pas chaque fois suppléer aux manquements de l'Etat.

Le Conseil municipal doit être mis en alerte. Pour sa part, le Conseil administratif a déjà souhaité rencontrer une délégation du Conseil d'Etat.

Chargé des affaires culturelles au sein de notre exécutif municipal, je considère que le maintien et le développement de la vie culturelle de notre ville, de notre agglomération et de notre région sont un objectif prioritaire. Si des répartitions nouvelles des responsabilités doivent être réalisées, il m'apparaît primordial que celles-ci ne lèsent pas la vie culturelle, notamment sur le plan de son financement. Je souhaite que le Conseil municipal partage cette conviction et, si nécessaire, agisse de concert avec le Conseil administratif dans ce sens.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Monsieur le président, je vous prie de transmettre mes remerciements au magistrat M. Mugny, qui a dû s'absenter. En effet, c'est avec grande joie que je constate qu'il partage mon inquiétude ainsi que celle des 21 000 signataires de la pétition concernant le rétablissement du budget alloué à la création indépendante. Le magistrat nous dit en substance que réduire la diversité des expressions conduirait à fragiliser le débat démocratique. De plus, Mesdames et Messieurs, je vous rends attentifs au fait que M. Mugny précise dans sa réponse que le Grand Conseil a adopté cette mesure budgétaire au

moment où il approuvait le principe de la Conférence culturelle genevoise. Est-ce à dire que cette coupe budgétaire doit être palliée par les communes, et en particulier par la nôtre? Je suis entièrement d'accord avec M. Mugny, Mesdames et Messieurs, nous devons être mis en alerte.

Je souhaiterais néanmoins, Monsieur le président, une précision de la part de notre magistrat ou du Conseil administratif au sujet des mesures à prendre. Je précise ma demande: par quels outils veut-il que nous travaillions de concert pour débattre de ce problème? C'est un problème, en effet, puisque de nombreux artistes, techniciens et autres intervenants sont menacés. Même si c'est déjà dans ses habitudes, Monsieur le président, vous transmettez une nouvelle fois: serait-il possible que M. Mugny nous informe au sujet des négociations avec le Conseil d'Etat de façon régulière, ou au moins que des informations à ce sujet en particulier parviennent à la commission des arts et de la culture?

De plus, j'imagine que cela rentrera dans le cadre de la motion M-511 déposée hier soir au sujet de la Conférence culturelle genevoise. Je vous remercie de la prise en compte de ma question et je vous invite toutes et tous, Mesdames et Messieurs, à réfléchir à ce problème important pour l'offre culturelle de Genève.

13. Motion de M^{mes} Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet: «Pour une capitale des télécommunications à la pointe du sans-fil» (M-488)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la situation de ville internationale et de siège de l'Union internationale des télécommunications qui implique pour Genève d'être à l'avant-garde des technologies de communication;
- le souci du Conseil administratif de réduire la fracture numérique, soit de démocratiser l'accès à la toile, par l'entremise du fonds créé à cet effet à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information en décembre 2003;
- l'objectif – largement partagé au sein du Conseil municipal, comme en témoigne le récent crédit en vue du câblage des écoles primaires – de faire en

¹ Annoncée, 1695.

sorte que chacune et chacun puisse avoir un accès à internet rapide, bon marché et sans discrimination de lieu, ce que l'accès à la technologie ADSL est loin d'offrir;

- l'existence de la technologie wi-fi – internet sans fil fonctionnant par ondes radio – qui permet d'atteindre ce but sans gros investissement en termes d'équipements, puisqu'il s'agit de petites antennes, fixables, par exemple, sur les candélabres et autres pylônes publics;
- le fait que plusieurs cités suisses ont récemment proposé des emplacements tests pourvus de wi-fi, à l'instar de la municipalité de Lausanne qui vient d'équiper quatre places publiques d'un tel accès, de surcroît gratuit;
- les risques quasi nuls que présente cette technologie nouvelle, dont le rayonnement est considérablement limité (0.1-1 W, soit 2000 fois moins que le rayonnement d'une antenne GSM),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier sous l'angle financier, urbanistique, technologique et touristique l'installation d'un réseau internet sans fil (wi-fi) sur l'ensemble du territoire municipal, en privilégiant les variantes incluant un financement direct ou indirect de ces installations par des privés (concessions, location de réseaux, etc.).

M. Pierre Maudet (R). Mesdames et Messieurs, je vais développer cette motion. De quoi s'agit-il? Comme vous le savez sans doute, une nouvelle technologie a vu le jour il y a quelques années, pour ne rien vous cacher, qui s'appelle le Wi-Fi, dont le principe, précisément, repose sur une transmission par ondes radio et non pas par des câbles. C'est, en fait, un raccordement au réseau internet, à la toile, au moyen d'une liaison sans fil qui utilise des ondes électromagnétiques. Nous abordons ce soir un aspect de prime abord assez technique, raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, nous allons vous suggérer d'emblée de renvoyer cette motion à la commission de l'informatique et de la communication pour en débattre sur le plan technique, mais aussi sur le plan politique, parce que des questions de fond se posent.

Ce Wi-Fi (*Wireless Fidelity*), qui est donc une liaison sans fil par ondes électromagnétiques, a connu un développement important au cours de ces derniers mois, puisqu'un certain nombre de villes à l'étranger, mais également en Suisse – à Vevey, à Lausanne – s'équipent, que ce soit par le biais d'investissements publics ou par le biais d'un régime de concessions. Ce régime voit l'octroi à des privés de la possibilité de mettre, sur des mâts, sur des bâtiments et des équipements publics, des relais permettant, n'importe où dans la rue, dans des immeubles, des magasins et des administrations de se connecter à la toile, au réseau de l'internet, à partir d'un ordinateur portable ou fixe.

Cette technologie évolue à une vitesse considérable et elle a posé, à ses débuts, des questions en termes d'ondes radio. Vous savez qu'il existe un débat sur la question des natels, sur le fait que ces ondes nuiraient à l'organisme humain. Dans le cas du Wi-Fi, on arrive maintenant à démontrer que ces ondes sont 2000 fois moins négatives que les ondes natel et que, en réalité, elles ne présentent aucun danger! Cette technologie a également posé des questions de sécurité, puisqu'il est relativement simple d'interférer dans ces ondes radio, entre une borne et un ordinateur, pour intercepter une communication... Par conséquent, cette technologie doit encore faire ses preuves en matière de sécurité.

Alors, pourquoi le groupe radical, ce soir, vous propose-t-il, Mesdames et Messieurs, d'entrer en matière sur ce sujet? Pour deux raisons principales. La Ville de Genève, et c'est tout à son honneur, a été une des pionnières, en 1995, à travers la Direction des systèmes d'information (DSI), à équiper son administration de systèmes informatiques performants, bien organisés, en réseau. Cela a même constitué un avantage par rapport à l'Etat de Genève, qui s'y est mis un petit peu plus tard. Nous pensons que le travail de la DSI, qui a su dès le départ anticiper les nouvelles demandes et les nouvelles offres en matière informatique, est un véritable label de qualité pour la Ville de Genève. A notre point de vue, la révolution du sans-fil nous place face à une minirévolution dans la révolution numérique que nous ne pouvons pas rater, nous, la Ville de Genève. Nous devons à tout le moins, à travers la commission de l'informatique et de la communication, nous poser la question de savoir s'il n'est pas opportun, aujourd'hui, d'équiper de cette technologie un large public, mais aussi, pourquoi pas, l'administration. Permettez-moi un seul exemple: nombreux sont les conseillères et les conseillers municipaux qui se sont demandé si on ne devrait pas équiper cette salle d'un accès à l'internet pour nos portables, et si la Ville de Genève ne devrait pas jouer un rôle pionnier en matière de Wi-Fi également.

C'est là le premier argument. Le deuxième, vous le savez, M. Ferrazino se plaît à le répéter souvent, Genève est une ville qui se veut à la pointe des télécommunications, dans tous les domaines, notamment celui de la réduction de la fracture numérique à travers le Fonds de solidarité numérique des villes – vous le disiez hier soir, Monsieur Ferrazino – qui, je crois, est un fonds qui marche bien, même s'il a récemment reçu une espèce de fin de non-recevoir du Conseil d'Etat, si j'ai bien compris, ou d'un refus d'entrer en matière – je crois que c'était annoncé par la *Feuille d'avis officielle* – pour doter ce fonds d'argent précisément, nonobstant l'intérêt et le soutien moral, évidemment, que le Conseil d'Etat peut lui apporter. Mais vous aurez sans doute l'occasion de corriger tout à l'heure...

La Ville de Genève se targue donc, à juste titre, d'être une cité à la pointe des télécommunications, notamment parce que l'Union internationale des télécommunications se trouve sur son territoire et qu'elle accueillait – il faut malheureu-

sement employer le passé – le salon Telecom. A ce titre, nous devons veiller, nous, collectivité de la Ville, et le Canton, à ce que Genève maintienne son rang en matière de télécommunications.

Alors, que vous propose le Parti radical, ce soir? Il vous propose d'entrer en matière, de renvoyer cet objet en commission et de nous demander s'il est opportun de développer cette technologie dans nos services et pour la population. Est-ce une priorité? A l'évidence non, car cela ne réglera pas nos problèmes courants. Mais nous pouvons poser la question différemment: pouvons-nous nous en passer? Nous répondons par la négative: il n'est pas possible de se priver d'une réflexion sur ce sujet parce que, je vous l'ai dit tout à l'heure, d'autres villes régagent déjà dans cette catégorie, dans cette recherche de technologies nouvelles. Nous pensons qu'il est opportun aussi, parce que la Ville de Genève est propriétaire majoritaire des parts de Télégénève – qui pourrait devenir à terme un concurrent de ce système Wi-Fi – de renvoyer cet objet en commission.

Un dernier point, Mesdames et Messieurs, concerne le coût que pourrait représenter l'installation d'un réseau Wi-Fi à Genève. Pour notre part, nous radicaux, attachés à l'idée de ne pas générer des dépenses inutiles et de laisser en charge du privé, lorsque c'est possible, les investissements dans notre ville, nous pensons que nous pourrions assez rapidement privilégier la mise au point d'un système de concessions sur des mâts d'éclairage et des bâtiments publics à des sociétés privées intéressées – certaines le sont déjà, semble-t-il – à installer à leurs frais le réseau et à le développer, sous la condition de s'engager pour quelques années et de le mettre à disposition du grand public, à des prix extrêmement concurrentiels, bien évidemment, voire au motif de la gratuité sur certains emplacements.

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, je ne saurais trop vous inviter à renvoyer cette motion en commission de l'informatique et de la communication pour étude, pour réflexion et pour déchiffrer un peu cette technologie et savoir s'il vaut la peine de nous y engager.

Préconsultation

M. Christian Zaugg (AdG/SI). L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) souhaite pouvoir étudier tranquillement cette motion visant à installer un réseau sans fil sur l'ensemble du territoire municipal. Notre groupe propose donc, comme les motionnaires, de la renvoyer à la commission de l'informatique et de la communication.

M. Olivier Norer (Ve). Les Verts suivront l'avis émis par M. Zaugg, en l'occurrence en renvoyant cette motion à la commission de l'informatique et de la

communication. Toutefois, je tiens à assortir ce renvoi de quelques réflexions qui devront être développées en commission. Le Wi-Fi peut poser toute une série de problèmes qui ne sont pas abordés dans la motion telle qu'elle est rédigée, ni dans les invites, notamment les problèmes de l'ordre de la santé publique ou de l'environnement. Ces questions devront être traitées en commission et nous nous réjouissons d'avoir des réponses.

Il est un peu facile, en effet, de lancer de bonnes idées, mais certaines d'entre elles peuvent nous nuire et nous coûter très cher par la suite. Il suffit de lire, dans la presse d'aujourd'hui, les problèmes liés notamment au formaldéhyde et de penser à nos discussions sur l'amiante. Certaines questions méritent d'être soulevées et que nous y réfléchissions bien plus longtemps que la durée d'une séance du Conseil municipal. En ce sens, nous, les Verts, nous sommes très sceptiques.

Parlons ensuite des priorités politiques! Vous m'excuserez, Mesdames et Messieurs, mais le Wi-Fi, l'internet sans fil, pour qui est-il, sinon pour une minorité de gens qui, comme nous, peuvent se payer – ou, plutôt, se faire payer – un ordinateur avec une connexion sans fil potentielle? C'est très intéressant, très sympathique, mais ce n'est pas franchement la priorité politique numéro un des Verts! En ce sens, je le répète, nous sommes sceptiques, mais, dans le souci d'obtenir quelques informations supplémentaires, nous souhaitons le renvoi à la commission de l'informatique et de la communication.

Le président. Avant de donner la parole à M. Gilles Thorel, je vous signale que, M. Ferrazino n'étant pas là à notre séance de ce soir, nous terminerons cet objet, quitte à aller au-delà de 19 h.

M. Gilles Thorel (S). Chers collègues, le groupe socialiste votera le renvoi à la commission de l'informatique et de la communication, comme les groupes qui se sont exprimés précédemment, suivant en cela les invitations du groupe radical. En effet, c'est centralement une bonne idée qui nous est soumise. Le groupe socialiste s'associe au souci et au questionnement des Verts, en ce qui concerne, par exemple, l'application ou non du principe de précaution, comme dans le cas de la crèche de Saint-Jean, qui n'a finalement pas été construite sur les voies de chemin de fer en raison de l'application de ce principe, étant donné le problème potentiel des ondes électromagnétiques. Nous avons les mêmes soucis que les Verts, nous les socialistes, en tout cas au sujet du Wi-Fi.

Nous serons également attentifs à la question du financement, car entendre – aux termes du libellé de la motion – qu'on va privilégier un financement privé nous fait un petit peu lever les sourcils. Finalement, l'invite demande que

l'ensemble du territoire municipal soit couvert. S'il faut entendre par là la totalité du territoire, cela nous paraît a priori un peu gourmand. Peut-être que, à l'exemple de Lausanne, des places ou des *hot spots* – comme on appelle cela – suffiraient dans un premier temps.

Nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à renvoyer cette motion à la commission de l'informatique et de la communication.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Le Parti libéral soutiendra le renvoi de la motion à la commission de l'informatique et de la communication, surtout pour avoir des réponses à tout et à n'importe quoi de ce qu'on entend ici: c'est dangereux... ce n'est pas dangereux... ce serait peut-être... ce n'est pas vraiment... Nous aurons peut-être l'occasion de faire venir des experts en la matière, parce que, en définitive, nous ne pouvons pas aller contre le progrès. (*Exclamations.*) Le Wi-Fi est remis gratuitement aux membres de ce Conseil municipal et je vous signale que personne parmi nous, à ma connaissance, n'a refusé cette possibilité d'avoir le sans-fil à la maison... Alors, ce serait peut-être aussi une bonne idée de le mettre à la disposition de nos concitoyens. Nous étudierons donc tout cela ensemble.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Notre groupe est tout à fait d'accord de renvoyer cette motion pour étude à la commission de l'informatique et de la communication. En effet, nous ne nous opposons pas aux technologies de pointe et il faudra étudier cette proposition de manière très approfondie.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Nous nous réjouissons d'analyser cette motion à la commission de l'informatique et de la communication. Nous n'allons pas épiloguer ce soir pendant trois minutes mais le sujet va certainement entraîner une réflexion et un débat très intéressants dont nous nous réjouissons d'avance.

M. Guillaume Barazzone (DC). Je vous remercie, Monsieur le président, de me donner l'occasion de présenter la position du Parti démocrate-chrétien, qui pense, comme les motionnaires radicaux, que la Ville doit se munir d'instruments adéquats et modernes pour répondre aux utilisateurs de l'internet qui, à l'avenir, seront certainement équipés d'ordinateurs avec une connexion sans fil à la toile.

Quant aux questions posées aujourd'hui sur la nocivité de ce genre d'ondes, les spécialistes sont partagés et c'est bien pour cette raison que le Conseil fédéral a mandaté une étude importante, qui est en fait un programme national de

recherche sur la nocivité de ces ondes. La Confédération va dépenser des millions de francs pour savoir si elles sont nocives ou pas et, en l'état, nous n'aurons sûrement pas des réponses rapides et toutes faites lors des travaux de la commission. Je note aussi que des établissements autonomes publics, à savoir les Chemins de fer fédéraux, ont déjà mis en place, dans certaines gares et dans des trains, des bornes qui permettent aux usagers d'utiliser l'internet sans fil. Je signale aussi que l'Université de Genève a permis à tous ses étudiants, à l'intérieur de ses locaux, de bénéficier de l'internet sans fil.

Prenons alors exemple, Mesdames et Messieurs, et auditionnons ceux qui ont mis en place ce genre de bornes dans les établissements publics autonomes! Cela nous donnera peut-être de bonnes idées pour mettre en adéquation les besoins des utilisateurs de l'internet et les moyens que nous devrions instituer en ville de Genève pour que le Wi-Fi soit possible.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Dès qu'on parle des nouvelles technologies de l'information et des communications, vous voyez que le débat est forcément intéressant. Personnellement et pour une fois, allais-je dire, je suis sur la même longueur d'onde que M. Barazzone... Cependant, je ne suis pas tout à fait convaincu que le Wi-Fi sera à l'internet ce que le téléphone sans fil a été au téléphone, en ce sens que, aujourd'hui, il est clair que, partout et y compris en Chine, vous avez un réel développement du marché du téléphone sans fil. Connaîtrons-nous, demain, un tel développement du portable internet sans fil? Nous pouvons en douter et, de toute façon, personne n'a la réponse. Simplement, ce que vous n'avez pas dit dans vos déclarations tout à l'heure, c'est que, contrairement au système GSM (Groupe spécial mobiles) du natel, où, en téléphonant avec son portable, on passe d'une antenne à une autre sans s'en apercevoir parce qu'il n'y a pas de coupure de communication, avec le Wi-Fi, vous ne pouvez pas passer d'une antenne à l'autre. C'est dire qu'il n'y a aucun intérêt à généraliser ces connexions sur le territoire municipal.

En revanche, comme le dit M. Barazzone, il faut se poser la question de savoir s'il y a des endroits, à Genève, où un tel intérêt existe. Bien entendu, nous connaissons les lieux où se déroulent des séminaires et des congrès. Mesdames et Messieurs, il y a énormément de connexions Wi-Fi à Genève – j'en ignore d'ailleurs le nombre. D'abord, vous l'avez relevé, Monsieur Hatt-Arnold, chez vous, Mesdames et Messieurs, puisque tous les conseillers municipaux qui ont désiré une installation Wi-Fi à domicile peuvent se brancher sur le net sans connexion avec fil. Et puis, des hôtels offrent aujourd'hui ces prestations.

Le Conseil administratif a d'ores et déjà pris la décision – je vous en donne l'information – d'installer un tel système cet hiver à la Bibliothèque publique et

universitaire (BPU), parce que nous considérons que les étudiants sont les premiers intéressés à accéder aux technologies de l'information. Que sont, en effet, ces nouvelles technologies, si ce n'est l'accès de tout un chacun à la connaissance? Voilà le premier objectif: desservir ceux qui y font le plus appel, c'est-à-dire les jeunes et les étudiants. Nous allons donc installer ce système non seulement à la BPU, mais dans le parc des Bastions, parce que, là aussi, les étudiants travaillent pendant les beaux jours, et encore dans le parc Baud-Bovy. Nous souhaitons également faire une expérience à la place du Molard.

Mais, Monsieur Maudet, nous ne confions pas cela à Pierre, Paul ou Jacques, c'est nous qui le faisons. Je sais que les entreprises sont très gourmandes et que beaucoup de gens se pressent au portillon dès que des bénéfices sont en vue... Nous ne souhaitons pas développer un système nouveau sur le plan économique, mais réaliser une expérience permettant d'accéder gratuitement à ces équipements, comme certaines villes l'ont fait. J'en ai vu un certain nombre au Canada, et même à Bilbao. Savez-vous où la Ville de Bilbao a lancé son expérience Wi-Fi? Tenez-vous bien, dans le métro! Cela peut paraître un peu bizarre et j'ai demandé au maire de Bilbao les raisons d'un tel choix. Il m'a répondu tout simplement qu'il fallait bien que des gens susceptibles d'aller sur l'internet et disposant d'un peu de temps aient un endroit pour le faire. Comme les rames du métro de Bilbao circulent le soir à une fréquence de sept à dix minutes, ces personnes souhaitent peut-être utiliser ce moment d'attente de cette manière-là. Ainsi, quand vous rentrez chez vous, vous avez la possibilité de vous connecter sur le net pendant sept à dix minutes. Bien évidemment, nous n'allons pas faire de Genève une ville avec des citoyens qui auront dans la main droite leur portable et dans la main gauche le computer, ni vivre dans un monde virtuel où on se téléphonera quand on sera sur le trottoir d'en face pour savoir exactement qui est qui. Non, ce n'est pas du tout l'objectif que nous poursuivons. En revanche, nous souhaitons effectivement que ceux qui ont le plus besoin d'accéder à la connaissance et à l'information disponibles sur le net puissent le faire et cette expérience aura lieu, je vous le confirme, cet hiver pour la BPU et le plus tôt possible pour les endroits que je viens de citer.

J'aimerais donner un autre élément en complément aux chiffres que vous avez fournis tout à l'heure. C'est une information récente qui montre qu'il ne faut pas forcément se précipiter, parce que tout va très vite avec les nouvelles technologies de l'information. Le groupe Swisscom a annoncé sa décision d'investir 100 millions de francs pour mettre en place le nouveau système UMTS (Universal Mobile Telecommunications Systems). Eh bien, Mesdames et Messieurs, quand un opérateur investit 100 millions, on peut penser que l'étude de marché réalisée a donné quelques indices montrant que cela pourrait fonctionner! Et si le système UMTS fonctionne, vous brancherez alors votre natel sur votre portable pour accéder au net. Nous n'aurons donc pas besoin de ces antennes Wi-Fi,

puisque les antennes actuelles du système natel du GSM permettront l'accès à la toile. C'est vous dire que le débat est toujours très intéressant, mais ne nous précipitons pas, parce que le système que vous pensez être révolutionnaire aujourd'hui risque d'être obsolète dès demain.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je souhaitais vous dire. En tout cas, s'il est toujours intéressant de débattre, il est aussi intéressant de faire des expériences, et nous sommes d'ores et déjà convenus de les réaliser dès cet hiver.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de l'informatique et de la communication sont acceptés à l'unanimité (62 oui).

14. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2918
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2918
3. Questions orales	2918
4. Interpellation de M. Pierre Maudet: «Récupération dans le domaine sportif: le ver(t) est dans le fruit!» (I-116)	2919
5. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la motion de MM. Michel Chevrolet, Patrice Reynaud, Alain Dupraz, Alain Fischer, Guillaume Barazzzone, Blaise Hatt-Arnold, Alpha Dramé, Alain Marquet, Pierre Losio et M ^{me} Sandrine Salerno, renvoyée en commission le 3 décembre 2003, intitulée: «Pour une fois, n'oublions pas les petits commerces de Genève» (M-402 A)	2921
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la résolution de MM. Jean-Louis Fazio et Roger Deneys, renvoyée en commission le 4 décembre 2001, intitulée: «Pour le respect des limitations de vitesse en ville de Genève» (R-38 A)	2949
– Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Pour le respect des limitations de vitesse en ville de Genève» (M-512)	2958
7. Réponse du Conseil administratif à la motion de M ^{mes} Sandrine Salerno, Virginie Keller Lopez, Catherine Gaillard-Iungmann, Gisèle Thiévent, Marie-France Spielmann, Liliane Johner, Caroline Schum et Anne Moratti Jung, acceptée par le Conseil municipal le 11 mai 2004, intitulée: «La fonction publique en un clin d'œil» (M-429)	2958
8. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 7 avril 2004, sur la pétition: «Stop aux nuisances collatérales des Fêtes de Genève» (P-56)	2975

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre Maudet, du 12 mai 2004, intitulée: «Coût de la commémoration des Accords de Genève de 1954» (QE-144)	2980
10. Interpellation de M ^{me} Claudine Gachet: «Musée de l'horlogerie: quo vadis?» (I-121)	2983
11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roberto Broggin, du 12 mai 2004, intitulée: «Quartier des Grottes et circulation: quelles mesures?» (QE-147)	2987
12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M ^{me} Vera Figurek, du 13 septembre 2004, intitulée: «Budget alloué à la création indépendante» (QE-164)	2992
13. Motion de M ^{mes} Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet: «Pour une capitale des télécommunications à la pointe du sans-fil» (M-488)	2994
14. Propositions des conseillers municipaux	3002
15. Interpellations	3002
16. Questions écrites	3002

La mémorialiste:
Marguerite Conus